

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 54^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 8 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY BÉCHE

1. — Rappel au règlement (p. 9591).

MM. Huguét, le président.

2. — Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (n. 9592).

Agriculture. — B. A. P. S. A.

M. Bisson, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires.

M. Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital.

M. Goldberg, rapporteur spécial de la commission des finances pour les marchés agricoles.

M. Desanlis, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses ordinaires.

M. Huguét, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses en capital.

M. Brocard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement agricole.

M. Jouve, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B. A. P. S. A.

M. Geng, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B. A. P. S. A.

M. Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B. A. P. S. A.

MM. Dantel Benoist,
Pasty,
Lajoinie.

Rappel au règlement : MM. Joxe, le président.

MM. Mayoud,
Branger.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — Ordre du jour (p. 9613).

PRÉSIDENCE DE M. GUY BÉCHE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Huguét, pour un rappel au règlement.

M. Roland Huguét. Monsieur le président, j'avais déposé, en qualité de rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, un amendement à l'article 28, état C, titre V, du budget de l'agriculture. Il tendait à réduire les autorisations de programme de 30 millions de francs et les crédits de paiement d'une somme identique.

Or cet amendement, qui avait été adopté par la commission de la production et des échanges, m'a été retourné avec la mention : « Dépôt refusé en application de l'article 98, alinéa 6, du règlement. »

Monsieur le président, j'ai occupé votre place. Je ne vais pas relire l'article 98, alinéa 6, qui renvoie à l'article 40 de la Constitution. Je dirai simplement que depuis le début de la discussion budgétaire, des amendements analogues ont déjà été mis en discussion. Je vous renvoie aux comptes rendus analytiques ou au *Journal officiel*.

Je puis vous citer, tout à fait au hasard et à titre d'exemple, l'amendement n° 245 de la commission des finances présenté sur le budget de la défense par M. Cressard, rapporteur spécial, et tendant à réduire les crédits ; ou l'amendement n° 406 de M. Visse, qui portait sur le chapitre 54-61 et qui tendait à réduire les autorisations de programme de un million de francs et les crédits de paiement de la même somme.

Je pourrais citer bien d'autres exemples, monsieur le président. Je ne comprends donc pas pourquoi l'amendement que j'ai déposé au nom de la commission de la production et des échanges et qui a été voté par celle-ci à l'unanimité — je tiens à le souligner — ne peut pas être examiné. Il concerne l'enseignement public agricole et je ne peux pas croire qu'on veuille ainsi nous empêcher de mettre l'accent sur les difficultés de cet enseignement. Je demande, bien entendu, que cet amendement soit soumis à l'Assemblée.

M. le président. Mon cher collègue, cet amendement a été examiné par la commission des finances et, en application de l'article 40 de la Constitution et des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, il a été déclaré irrecevable.

Néanmoins, je vais en référer à M. le président de l'Assemblée nationale. Peut-être serons-nous en mesure de vous donner des indications supplémentaires dans le courant de la journée.

M. Roland Hugué. Je vous remercie, monsieur le président.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1980 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

AGRICULTURE, B. A. P. S. A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions des groupes et les réponses du Gouvernement sur le modèle des questions du mercredi.

La parole est à M. Robert Bisson, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Robert Bisson, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai la charge de rapporter, au nom de la commission des finances, les dépenses ordinaires prévues au projet de budget de l'agriculture. Elles concernent donc le titre III, moyens des services, et le titre IV, interventions publiques.

Les dépenses en capital, c'est-à-dire le titre V, investissements effectués par l'Etat, et le titre VI, subventions d'investissement accordées par l'Etat, font l'objet d'un autre rapport.

Cette discrimination ne permet pas à chaque rapporteur de présenter une vue d'ensemble du budget, alors qu'il y a nécessairement interférence entre les crédits de fonctionnement et d'investissement, puisque le ministre, disposant d'une enveloppe globale, a bien été obligé d'effectuer une répartition.

C'est ma première observation.

La seconde constatera que ce budget est comme le prélude financier du projet de loi d'orientation agricole, dont le Parlement devra très bientôt discuter.

C'est ainsi que sont prévues une forte progression des crédits de remembrement, d'hydraulique agricole et de valorisation des forêts, ainsi qu'une majoration marquée de l'indemnité viagère de départ non complément de retraite, afin de favoriser le départ des agriculteurs en exercice et l'installation des jeunes.

Ma troisième observation liminaire notera que le bilan de l'évolution de l'agriculture française pendant les vingt dernières années est globalement satisfaisant : les structures de production ont été renouvelées et elles peuvent être comparées, dans la plupart des cas, avec celles de nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Grâce à cette modernisation des structures, la production agricole de la France a été multipliée par 1,7 en vingt ans, ce qui a placé notre pays au premier rang dans l'Europe des Neuf, la valeur de cette production représentant 27 p. 100 de la valeur de la production agricole de la C. E. E.

Par ailleurs, le solde de la balance commerciale agro-alimentaire, déficitaire avant 1970, est devenu positif, la France se situant au troisième rang des exportations dans le monde, après les U.S.A. et les Pays-Bas.

Malgré ce bilan positif, l'agriculture et les industries agricoles françaises doivent aujourd'hui franchir une nouvelle étape de leur développement.

Le Gouvernement en est bien conscient : la nomination, en la personne de M. Debatisse, d'un secrétaire d'Etat chargé des industries agro-alimentaires en constitue une preuve tangible.

La crise qui frappe notre pays, comme l'ensemble du monde industrialisé, nous impose de valoriser nos ressources agro-alimentaires afin de contribuer au rééquilibrage d'une balance commerciale fortement menacée, et c'est ainsi que nous pourrions promouvoir une « agriculture de conquête », malgré une concurrence étrangère de plus en plus dynamique, voire un environnement extérieur hostile.

Dans mon rapport écrit, j'ai longuement développé cet aspect des choses. Il s'agit des tentatives de remise en cause de la politique agricole commune, d'autant plus que les pays tiers, comme les Etats-Unis d'ailleurs, exercent une pression très forte sur la C. E. E. pour que celle-ci démantèle les mécanismes de protection du marché commun agricole.

Il est vrai qu'il existe une crise de la production laitière et que les possibilités d'écoulement des stocks de beurre et de poudre de lait deviennent de plus en plus aléatoires. Pour vendre ces produits sur les marchés mondiaux, la Communauté doit donner aux exportateurs une subvention de 70 p. 100 environ qui couvre la différence entre les prix communautaires et les prix mondiaux.

La situation devient fort alarmante, puisque la moitié des dépenses du Fonds européen d'orientation et de garanties agricoles et 40 p. 100 des dépenses totales de la Communauté sont destinés au seul secteur laitier, ce qui limite évidemment les possibilités financières d'actions dans d'autres domaines, comme celui des fruits et légumes, par exemple.

C'est ainsi que les responsables de la Communauté envisagent de limiter la garantie offerte aux producteurs de lait ; cela a été clairement indiqué lors d'un voyage que j'ai effectué récemment à Bruxelles avec un certain nombre de collègues membres du groupe d'études pour l'aménagement rural.

Ces mesures, si elles étaient appliquées, mettraient en difficulté une grande partie des 550 000 producteurs de lait français.

Il apparaît donc que l'accroissement de notre compétitivité doit se faire en sauvegardant au maximum la production animale. Cela pose tout le problème de l'élevage sur lequel je reviendrai en conclusion, après l'examen des crédits que je désire maintenant aborder.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, présente des aspects positifs, mais recèle aussi des sujets d'inquiétude.

Dans les aspects positifs, je citerai d'abord l'enseignement. N'avez-vous pas déclaré vous-même que l'enseignement était un problème vital pour la deuxième révolution agricole ?

De fait, l'ensemble des crédits destinés à l'action éducative et culturelle progresse de plus de 18 p. 100, mais cela tient pour une très grande part à l'application de la loi du 28 juillet

1976 sur l'enseignement agricole privé, encore que le rattrapage des taux de subvention pour les établissements reconnus pratiquant le rythme approprié apparaisse insuffisant.

Pour ce qui est de l'enseignement agricole public, l'augmentation des crédits de fonctionnement en 1980, par rapport à 1979, ne concerne pratiquement que les dépenses relatives à l'ouverture de l'École nationale vétérinaire de Nantes.

Autre domaine fondamental pour l'avenir de l'agriculture et des industries agro-alimentaires, celui de la recherche. Celle-ci bénéficie d'une priorité certaine puisque les crédits de fonctionnement de l'Institut national de la recherche agronomique augmentent de 15,3 p. 100 et que les autorisations de programme de l'enveloppe recherche, qui comporte à la fois des investissements mais aussi les moyens de fonctionnement des laboratoires, augmentent de 15,5 p. 100.

La « montée en puissance » de l'agriculture française, souhaitée par le Gouvernement, ne sera possible que si l'on permet chaque année à un nombre accru de jeunes agriculteurs, bien formés à leur futur métier, de pouvoir s'installer.

L'intensification de la production agricole exige que le nombre actuel de 11 000 installations par an soit dépassé.

Le projet de loi de finances confirme bien ce caractère prioritaire donné à l'installation des jeunes; il est prévu en effet: de porter l'I. V. D. non complément de retraite de 8 390 francs à 15 000 francs pour les exploitants mariés et de 5 460 francs à 10 000 francs pour les célibataires, à compter du 1^{er} janvier 1980; d'augmenter de plus de 28 p. 100 les crédits destinés à la dotation d'installation de jeunes agriculteurs; d'accroître de 71 p. 100 les crédits destinés en grande partie aux titulaires de plans de développement.

L'année 1980 devrait connaître également la pleine application de l'indemnité servie aux femmes d'exploitants de moins de soixante-cinq ans dont le mari demande l'indemnité viagère de départ.

C'est ainsi que l'ensemble des crédits destinés à l'amélioration des structures agricoles qui seront gérées par le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, atteindra le total impressionnant de 1 422 millions de francs, contre 1 273 millions de francs votés en 1979.

Par ailleurs, l'aménagement de l'espace rural, et plus particulièrement l'aide aux agriculteurs des zones défavorisées, a été également privilégié, puisque les dotations concernant l'attribution de l'indemnité spéciale dans ces zones progressent de près de 21 p. 100.

Enfin, bien que les crédits destinés au Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles et aux autres offices fassent l'objet d'un rapport particulier, j'indique que l'augmentation des dotations du chapitre des subventions économiques atteindra 36 p. 100, ces crédits devant permettre notamment une restructuration des vignobles et la modernisation du secteur des fruits et légumes.

Tels sont brièvement résumés les motifs de satisfaction de ce projet de budget de fonctionnement pour 1980.

Mais il existe aussi des sujets d'inquiétude, que vous n'avez pu éliminer, monsieur le ministre, en raison des contraintes budgétaires.

Il y a d'abord ce que vous avez vous-même appelé l'inflechissement des dépenses de constat au niveau du financement du budget annexe des prestations sociales agricoles et à celui de la bonification d'intérêt du Crédit agricole.

Je n'insisterai pas sur le B. A. P. S. A., puisqu'il fait l'objet d'un rapport spécial. Je note simplement que les agriculteurs vont subir une augmentation de leurs cotisations de 19,15 p. 100.

Quant à la bonification d'intérêt, le coût est stabilisé au montant atteint en 1979, et elle n'a pu être obtenue qu'en réduisant les avantages afférents à certains prêts: fonciers, calamités, prêts spéciaux d'élevage.

Ces deux mesures, hausse des cotisations du B. A. P. S. A. et stabilisation de la bonification d'intérêt des prêts, vont pénaliser en particulier les régions d'élevage, qui ont enregistré une baisse importante de leur revenu. Pour prendre un exemple que je connais bien, celui de la Basse-Normandie, j'indiquerai que le revenu moyen par actif familial a baissé par an, en valeur réelle, de 2 p. 100, si bien que le revenu brut d'exploitation est le plus faible de France: 30 957 francs par an, malgré une production en progrès.

Or, du fait des injustices du système de répartition des charges sociales, les départements d'élevage et, en particulier, les départements normands, sont surimposés; il y a là une anomalie que les hausses importantes prévues pour l'an prochain ne feront que renforcer, ce qui risque de mettre certaines exploitations dans une situation critique.

L'élevage pose en France des problèmes non seulement économiques mais sociaux. Toute politique agricole qui ne conduirait pas à favoriser le maintien et le développement du plus grand nombre possible d'exploitations d'élevage, constituerait une erreur grave.

Toutes les productions agricoles doivent bénéficier de chances égales. Or, il ne semble pas que l'on s'oriente véritablement, ni au niveau communautaire ni au niveau national, vers une politique agricole qui assure une réelle promotion des exploitations qui se consacrent à l'élevage.

La conférence annuelle qui vient de se tenir avait d'ailleurs retenu la situation de l'élevage comme un des principaux thèmes de la discussion. Or, le reproche peut-être le plus important qui puisse être fait à ce projet de budget concerne l'insuffisance des actions en faveur de l'élevage.

D'autre part, les crédits destinés à la sélection animale ne progressent que de 11 p. 100, ce qui ne permettra, compte tenu de la hausse prévisible des prix, que le maintien des actions déjà engagées.

Mais surtout, la lutte contre les maladies des animaux est insuffisamment dotée.

Pour le démontrer, je reprendrai, monsieur le ministre, les indications que vous avez vous-même fournies dans le bulletin d'information de votre ministère, daté du 22 octobre.

La dotation budgétaire de 1979, qui était de 295,4 millions de francs, a été complétée, au cours de l'été, par un virement du Fonds d'action rurale de 30 millions de francs, par un report de crédits de 47,9 millions de francs et par deux virements supplémentaires de 55 millions de francs au total, épuisant toutes les possibilités de redéploiement au sein du budget. Mais les retards de paiement subsistant, vous avez sollicité et obtenu du ministre du budget un déblocage supplémentaire de 30 millions de francs.

Le total des crédits budgétaires s'élève donc pour 1979 à 373,3 millions de francs. En outre, vous avez mené une action auprès des services concernés pour que les 20 millions de francs dus par le F. E. O. G. A. soient versés suffisamment tôt pour être utilisés avant la fin de l'année. Nous approchons donc des 400 millions de francs.

Malgré tout, et vous le savez bien, d'importants retards subsisteront, que la fédération nationale des groupements de défense sanitaire du bétail chiffre à 50 millions de francs et qui ne pourront être convertis qu'avec les crédits de 1980. C'est ainsi qu'en 1979, 450 millions de francs environ auront été payés ou engagés.

Pour 1980, même si le nombre d'abattages est réduit, les dépenses prévisibles peuvent être évaluées à 400 millions de francs.

La dotation budgétaire s'élève à 295 millions de francs, dont il faudra déduire les restes à payer de 1979, soit 50 millions de francs. Vous disposerez donc de 250 millions de francs environ au lieu des 400 millions nécessaires. Vous attendez, il est vrai, 100 millions dus par le F. E. O. G. A. au titre de 1979, mais vous n'ignorez pas que cette somme ne sera versée à l'Etat français qu'en décembre 1980, donc trop tard pour être utilisée au cours de l'année.

Vous allez donc connaître, au cours du second semestre, de graves difficultés qui pénaliseront les éleveurs placés en position difficile par l'obligation d'abattre rapidement un nombre important d'animaux en pleine production.

Voilà la situation que vous connaissez d'ailleurs parfaitement, monsieur le ministre, et qui justifie les critiques de la commission des finances.

Sur ma proposition, elle a d'ailleurs adopté une seule observation que voici: « La commission des finances, inquiète de l'évolution de l'élevage français, souhaite que les actions d'accompagnement, et en particulier la lutte contre les maladies des animaux, bénéficient d'une véritable priorité dans le budget de l'agriculture. »

En clair, c'est une demande d'élévation des crédits correspondants qui vous est faite, puisqu'en vertu de l'article 40 de la Constitution nous ne pouvons y pourvoir nous-mêmes.

Oh ! je sais bien qu'il peut paraître paradoxal de réclamer des économies tout en sollicitant par ailleurs une augmentation des dépenses, mais ces dotations supplémentaires concernant l'élevage seraient des dépenses productives, ressemblant fort à des investissements et, d'autre part, peut-être eût-il été possible de dégager certaines disponibilités en matière d'indemnisation des calamités, en récupérant des crédits accordés à tort, comme l'a souligné le rapport de la Cour des comptes, élaboré à la demande de M. le rapporteur général.

Quoi qu'il en soit, et malgré les points faibles que j'ai soulignés, la commission des finances, après un large débat, a bien voulu suivre mes conclusions et a adopté, sous le bénéfice de l'observation précitée, les crédits des titres III et IV du budget. Elle a ainsi implicitement rendu hommage à vos efforts tous azimuts en faveur de l'agriculture française et a entendu vous donner les moyens financiers de poursuivre votre action bénéfique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le projet de budget de l'agriculture pour 1980, en ce qui concerne les dépenses en capital, doit être situé par rapport au passé, comme par rapport à l'avenir.

En 1970, les crédits ayant pour objet de financer des équipements représentaient 11,6 p. 100 du total des dépenses publiques consacrées à l'agriculture. Selon les propositions qui nous sont soumises, ce pourcentage tomberait en 1980 — soit dix ans plus tard — à moins de la moitié : 5,3 p. 100.

Voilà l'un des traits les plus frappants d'une certaine forme de désengagement qui se manifeste à travers tout le budget d'équipement du ministère de l'agriculture et qui, globalement, se traduit par une diminution relativement importante des dépenses d'équipement réellement financées par les crédits publics. En effet, si les autorisations de programme augmentent à un rythme comparable au taux malheureusement prévisible d'inflation, c'est-à-dire 10,9 p. 100, les crédits de paiement sont pratiquement reconduits puisqu'ils n'augmentent que de 1,27 p. 100.

Bien entendu, la stagnation des crédits de paiement est partiellement justifiée par l'insuffisance des autorisations de programme constatée l'an passé. Mais chacun sait que, dans le domaine qui nous intéresse, de très nombreuses opérations auraient pu être lancées, réalisées, financées dès l'an prochain pour rattraper les retards accumulés.

Nous sommes donc en présence d'un projet de budget d'équipement qui s'inscrit dans le mouvement de dégradation que je déplore depuis 1974, date à laquelle j'ai pris mes fonctions de rapporteur.

Je vous renvoie, mes chers collègues, à l'analyse du budget que j'ai effectuée dans mon rapport, et je suis sûr que le ministre y reviendra dans son intervention. Mais cette année, nous ne pouvons pas nous borner à cette étude car nous allons être consultés prochainement sur un projet de loi d'orientation agricole.

Il y a déjà quelque chose de paradoxal à discuter et peut-être à voter le budget de la première année d'application de la loi d'orientation agricole alors que celle-ci n'a pas encore été examinée en séance publique, même si elle a été étudiée par une commission spéciale.

La médiocrité du budget d'équipement est d'autant plus regrettable que 1980 sera la première année de réalisation de la loi d'orientation agricole. Or tout milite en faveur d'un effort particulièrement important dans le domaine de l'équipement agricole.

Dans les chiffres que vous publiez, monsieur le ministre, et dont certains émanent des services de la Communauté économique européenne, une série d'indices concordants et accablants montrent que l'exode rural se poursuit, que le vieillissement de la population active agricole continue, que les effectifs des jeunes de moins de quinze ans diminuent de plus en plus vite — 6,1 p. 100 par an entre 1970 et 1975 et 6,8 p. 100 au cours

des trois dernières années — que la sur-émigration féminine se poursuit, que les installations de jeunes chefs d'exploitation sont en régression, que le nombre de chefs d'exploitation âgés de vingt-cinq à vingt-neuf ans a baissé de 8 p. 100 par an entre 1975 et 1977. Je pourrais citer bien d'autres chiffres.

La conclusion de l'enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles en 1977 est terrifiante. J'en donne quelques extraits : « Quelles que soient les raisons de l'aggravation du déséquilibre démographique agricole, cette dernière apparaît donc, au total, à peu près certaine sur la période récente, entre le vieillissement accentué de la population agricole en place et l'insuffisance du nombre des entrées de jeunes. Ces symptômes inquiétants laissent présager ainsi une nouvelle accélération du déclin démographique sur la période 1980-1990, si un courant d'installation, en provenance, au besoin, des secteurs non agricoles, ne s'instaure pas assez rapidement à terme, ce qui nécessiterait probablement une révision de certains cycles de formation scolaire agricole, ainsi qu'un changement notable en matière de comportements successoraux et fonciers. » Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres remèdes.

Mais au-delà de ce phénomène global, et si l'on analyse en détail la situation de l'agriculture française, on constate un processus de concentration qui est, curieusement, analogue à celui que l'on observe dans d'autres secteurs de l'économie nationale. Autrement dit, là aussi, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent.

La part de la superficie agricole utilisée par la minorité — 0,3 ou 0,4 p. 100 — de gros exploitants qui exploitent 200 hectares et plus, augmente sensiblement : elle est passée de 4,7 p. 100 en 1970 à 5,2 p. 100 en 1977.

Deux chiffres illustrent cette croissance de manière plus concrète. En huit ans, les 5 000 plus grosses exploitations agricoles françaises ont réussi à acquérir 103 000 hectares, malgré toute une série de dispositifs sur les cumuls dont chacun sait comment ils fonctionnent. S'agissant des accroissements de superficie réalisés par les exploitations de plus de 100 hectares, on peut estimer que 20 000 exploitations nouvelles n'ont pu être créées, entre 1970 et 1975, uniquement du fait des accaparements de terres auxquels ont procédé les plus gros exploitants agricoles.

Si cette évolution se poursuit au rythme actuel durant les dix prochaines années, conformément à la référence retenue par le rapport communautaire, plus de 500 000 exploitants auront quitté l'agriculture et à peine 160 000 les auront remplacés. On se trouvera confrontés au schéma que vous vous défendez d'accepter, monsieur le ministre, ou même de tolérer : une nouvelle division par deux du nombre des exploitants.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'envisager les perspectives du projet de loi d'orientation et du budget.

Outre les structures foncières, il convient aussi d'examiner les structures économiques. A cet égard, l'endettement, en particulier des exploitants familiaux, s'est développé dans une proportion que l'on peut caractériser par quelques chiffres significatifs. Le rapport entre l'endettement et la valeur ajoutée brute augmente constamment en France depuis des années. Il atteint aujourd'hui 147 p. 100, alors qu'il reste relativement stable aux Pays-Bas : 103 p. 100. Ce fait est préoccupant car j'ai pu constater dans ce dernier pays que les agriculteurs investissaient considérablement, avec, il est vrai, des aides publiques et dans le cadre de coopératives.

En outre, la majorité des agriculteurs français les plus endettés sont ceux dont les structures d'exploitation sont les plus fragiles. C'est le cas notamment des éleveurs de porcs de l'Ouest dont la majorité se trouve dans les tranches les plus endettées.

Cette situation de grand déséquilibre caractérisée par une pyramide des âges et une évolution démographique inquiétante, des structures foncières de plus en plus inégalitaires, des structures financières dangereuses, devrait inciter les pouvoirs publics à consentir un effort puissant en faveur des différents secteurs de l'équipement agricole. Or tel n'est pas le cas.

Il est vrai que dans certains secteurs, on enregistre des augmentations bien supérieures aux moyennes que j'ai citées, soit 10 p. 100 pour les autorisations de programme et 2 p. 100 pour les crédits de paiement. Mais, par voie de conséquence, il est d'autres secteurs où, de façon inattendue, on constate des diminutions.

On a souligné abondamment que les crédits consacrés au remembrement et à l'aménagement avaient augmenté sensible-

ment. C'est un élément positif, et si tout votre budget, monsieur le ministre, était à l'image de ce chapitre, vous seriez couvert de fleurs.

Mais cette exception entraîne des conséquences considérables dans certains secteurs qui sont pourtant très importants pour l'avenir.

Je prendrai l'exemple de la recherche. La mise en place de nouvelles structures à l'Institut national de la recherche agronomique provoque de nombreux débats sur la recherche elle-même, sur le statut de cet institut et ses modes d'organisation. Un seul point n'est pas contesté : la recherche est utile, nécessaire, indispensable au développement de la productivité, à l'accroissement des capacités de production et d'exportation de l'agriculture française. Or, dans ce domaine, les crédits de paiement diminuent. Chaque chercheur disposera en moyenne de moins de collaborateurs qu'autrefois.

Indépendamment des problèmes relatifs aux statuts et aux liens croissants, sur lesquels il faudra revenir et que l'on observe dans d'autres domaines, entre les grands secteurs de la recherche publique et certains intérêts privés, les perspectives d'avenir sont préoccupantes. La recherche agronomique, en effet, a été, dans le passé, et elle est dans d'autres pays, un des points principaux de l'intervention publique en faveur de l'agriculture.

La situation de l'enseignement est encore plus grave. On observe dans ce secteur une stagnation des autorisations de programme et une diminution de près de 10 p. 100 des crédits de paiement. Certes, sur certains points, on note de fortes augmentations, mais là encore, je porte un jugement global. Dans vos propres documents, monsieur le ministre, vous émettez des doutes sur la possibilité de terminer l'année budgétaire sans dépasser les crédits de l'enveloppe que vous nous proposez. S'il était clair que l'enveloppe financière consacrée à l'enseignement agricole ne suffirait pas, il valait mieux le dire tout de suite et vous auriez pu obtenir une augmentation des crédits — cela aurait fait gagner du temps. Tel était le point de vue que j'ai fait valoir à la commission des finances qui, ne m'ayant pas suivi, a approuvé votre budget. En tout cas, en matière d'enseignement, il semble qu'il ne soit pas possible d'envisager la fin de l'année budgétaire — je ne parle pas de l'année scolaire — sans le vote d'un collectif.

J'en viens enfin — c'est aussi une question d'actualité — aux industries agro-alimentaires.

Les crédits consacrés aux industries agro-alimentaires et, d'une façon générale, les crédits que vous affectez à l'ensemble du secteur de la transformation de produits agricoles, marquent une stagnation étrange. L'industrie agro-alimentaire française est présentée par tous les observateurs, et pas seulement par vous, comme étant particulièrement fragile, comme résistant difficilement à la concurrence étrangère, comme ayant besoin de soutien et d'encouragement. Or les autorisations de programme ne progresseront que de 2,6 p. 100 et les crédits de paiement de 3,7 p. 100. Au moment même où l'accent est mis sur l'importance de ce secteur, au moment même où a été créé un poste ministériel, sur lequel on place dans les milieux gouvernementaux beaucoup d'espérances, on apprend qu'il y a une stagnation en francs courants, c'est-à-dire une diminution en francs constants des crédits intéressant ce secteur.

Voilà le paradoxe du budget d'équipement du ministère de l'agriculture. Autre paradoxe : alors que l'an dernier la commission des finances, ou en tout cas certains de ses membres, avait pensé vous aider, monsieur le ministre, en renvoyant à une date ultérieure l'examen de ces crédits, cette année au contraire, malgré de nombreuses déclarations et après un débat auquel plusieurs de mes collègues ont pris part, elle vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce budget de régression, qui, je pense, ne tiendra pas l'année budgétaire et pour lequel il faudra voter des crédits supplémentaires en cours d'année. A ce moment-là, je pense qu'on pourra se rappeler certaines observations de mon rapport. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Goldberg, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les marchés agricoles.

M. Pierre Goldberg, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre commission des finances m'a chargé de présenter le rapport sur le budget des marchés agricoles qui constitue un aspect important pour apprécier la politique agricole du Gouvernement.

En effet, il est possible de se rendre compte de l'état des productions et de leurs débouchés, donc des revenus que nos agriculteurs perçoivent de l'écoulement de leurs produits, ainsi que de l'action du Gouvernement pour adapter la structure des productions et assurer une rémunération du travail agricole qui tienne compte des coûts.

L'examen des différentes productions et de leur prix à la ferme a conduit notre rapporteur à porter un jugement critique sur les orientations essentielles du Gouvernement, en accord avec les autorités communautaires.

Je n'entrerai pas dans les détails du chapitre 44-54, où sont inscrits les crédits du ministère de l'agriculture destinés à accorder des subventions économiques pour valoriser la production agricole, vous laissant le soin, mes chers collègues, de vous reporter à mon rapport écrit et à ses annexes.

Je me bornerai à une présentation générale du budget, pour tracer ensuite un tableau sommaire du contexte économique agricole dans lequel s'inscrit ce budget, en illustrant le lien qui existe entre les deux par quelques exemples significatifs.

La dotation budgétaire en cause s'élève à 2 153 millions de francs, en augmentation globale de 36 p. 100 par rapport à 1979, ce qui pourrait sembler à première vue satisfaisant, d'autant plus qu'en détaillant au niveau de chacun des organismes d'intervention, on note également une augmentation.

Mais si l'on procède à un examen plus attentif et détaillé des comptes arrêtés pour les trois dernières années, la progression de ces crédits se trouve fortement relativisée, surtout lorsque l'on prend soin d'étudier leur ventilation, donc leur utilisation.

Premièrement, il faut noter que les dépenses du F. E. O. G. A., c'est-à-dire celles qui dépendent de règlements communautaires qui portent atteinte à la liberté de décision de notre pays, constituent l'essentiel des sommes attribuées aux différents organismes pour intervenir sur les marchés dont ils sont chargés de suivre la gestion. A travers ce phénomène, on ne peut que souligner l'intégration de la politique des marchés agricoles suivie par le Gouvernement français à la politique communautaire.

Deuxièmement, on s'aperçoit que les crédits vont, pour l'essentiel, à la régularisation des marchés, très peu étant consacrés à l'orientation : un peu plus de 5 p. 100 pour le F. O. R. M. A., 12,5 p. 100 pour le marché des produits laitiers. En ce qui concerne l'O. N. I. C., le F. I. R. S. et la S. I. D. O., tout ou presque va aux dépenses d'intervention.

En maintenant une gestion confuse, trop soumise aux impératifs de Bruxelles, le Gouvernement refuse de faire des offices de véritables instruments capables d'intervenir dans l'orientation des productions et susceptibles d'assurer l'organisation des marchés par des mesures d'intervention et de soutien éventuel des prix.

Pourtant, la situation de notre agriculture atteint un tel degré de gravité que de nombreuses voix s'élèvent pour donner l'alarme.

Il me suffira de me référer au rapport du F. O. R. M. A. présenté au mois de juillet 1979 pour tracer le tableau des conséquences de la politique d'austérité appliquée à l'agriculture française.

Dans son rapport, le F. O. R. M. A. constate une diminution de 1,2 p. 100 en 1978 du revenu brut agricole en valeur réelle par exploitant, résultant de l'accroissement de la concurrence sur le marché intérieur de la Communauté, de la modération de la demande des ménages consécutive à la baisse du pouvoir d'achat, des distorsions de parité monétaire, ainsi que de la détérioration des prix agricoles relatifs, qui n'ont pas rattrapé l'écart creusé en 1974.

Ensuite, le rapport du F. O. R. M. A. souligne que les écarts de prix réels maintenus entre les agriculteurs de la Communauté à l'abri des montants compensatoires monétaires altèrent profondément les conditions de compétitivité au profit des pays à monnaie forte.

Après avoir indiqué les lacunes que comporte la protection du marché agricole commun, en particulier dans le domaine des produits nécessaires à l'alimentation du bétail, le F. O. R. M. A. note que la hiérarchie des prix de soutien est restée déséquilibrée au détriment des productions animales, ce qui décourage la production intérieure des produits mal protégés.

Tout cela, conclut le F. O. R. M. A., avantage fortement les modèles de production intensive à base de produits importés qui ont été développés dans les pays du nord de l'Europe, au détriment du modèle plus équilibré de l'agriculture française, ce qui a conduit à un affaiblissement particulièrement marqué de notre production bovine par rapport à celle de nos principaux concurrents. Notre production était de 719 000 tonnes en 1950-1951 et de 1 420 000 en 1977, soit une progression de 97 p. 100. Mais, dans le même temps, celle de la République fédérale d'Allemagne passait de 561 000 tonnes à 1 322 000, soit une progression de 136 p. 100.

Cet affaiblissement relatif s'est traduit par la dégradation en volume et en valeur de nos échanges. En dix ans, les importations en volume ont plus que triplé, alors que les exportations n'ont pas doublé. En valeur, la France importe à un prix moyen plus élevé qu'elle n'exporte — l'écart est de l'ordre de 35 p. 100 depuis 1974. En francs constants, notre soldé excédentaire diminue : de 975 millions de francs en 1969-1971, il est tombé à 914 millions de francs pour la période 1974-1976.

Encore faut-il préciser, pour souligner la fragilité de nos exportations, leur concentration sur un faible nombre de pays, dont l'Italie, par exemple, pour les trois quarts de nos exportations en bovins vivants.

Certes, le bilan des neuf premiers mois de 1979 marque une progression tant pour la production que pour le solde du commerce extérieur en valeur, mais sera-t-il durable et permettra-t-il de combler le retard ? Je ne le pense pas compte tenu des difficultés qui se manifestent dans cette branche, et c'est pourquoi j'avais proposé à votre commission mes deuxième et quatrième observations tendant à assurer aux producteurs un prix rémunérateur qui tienne compte des coûts et, dans l'immédiat, l'attribution d'une prime aux vaches allaitantes et le refus de la taxe de coresponsabilité qui est injustifiée, comme je le démontre dans mon rapport écrit.

Je regrette que la majorité de la commission n'ait pas cru devoir m'approuver, et je laisse les éleveurs juges des positions de chacun.

Le Gouvernement entend accentuer cet affaiblissement de l'élevage français.

Ainsi, le marché de la viande bovine continue à ne pas assurer un revenu égal à celui de l'année dernière à pareille époque.

Rien ne va plus dans le Charolais, alors qu'il s'agit pourtant d'une viande réputée. Les éleveurs sont obligés de vendre des femelles, de décapitaliser pour se procurer de l'argent frais, afin de régler les charges obligatoires souvent en forte augmentation.

Quand les prix sont inférieurs aux coûts de production, mais que le filet dépasse 100 francs le kilo, à Paris, l'O. N. I. B. E. V. n'apporte pas le soutien qu'il faudrait au marché. Son intervention devrait se déclencher à partir de 93 p. 100 des prix d'orientation. Dans la concurrence de marché entre la France et la République fédérale d'Allemagne, les montants compensatoires favorisent cette dernière.

À l'évidence, le Gouvernement ne souhaite ni le développement de la production bovine, ni l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture française. Sinon, il consacrerait également davantage de moyens à la prophylaxie, à l'aide aux vaches allaitantes et à la revalorisation des indemnités spéciales de montagne et de pièmont.

Tout laisse à penser, depuis vos récentes déclarations, monsieur le ministre, jusqu'à celles de M. Gundelach, vice-président de la commission, chargé des affaires agricoles, en passant par les amendements déposés par M. Dankert, rapporteur de la commission des budgets à l'Assemblée européenne, que l'on va vers une augmentation de la taxe de coresponsabilité sur le lait. Mais je ne connais pas les décisions qui ont peut-être été prises cette nuit par l'Assemblée européenne.

L'objectif est de réduire la production, donc d'éliminer des producteurs. La France paie déjà proportionnellement plus que la République fédérale d'Allemagne, alors que celle-ci est nettement plus excédentaire et que sa production s'accroît plus fortement. En éliminant encore des producteurs, on éliminera toute vie dans des zones de montagne où l'élevage bovin ou ovin ne peut être remplacé par d'autres activités. Nos montagnes, déjà saignées à blanc, risquent alors de se transformer en désert.

Depuis des mois, il n'est question que de la « guerre du mouton ». Or, face au verdict de la Cour de justice européenne et à la pression de la commission et des Britanniques, le Gouvernement français a capitulé une nouvelle fois.

Il y a une dizaine de jours, un camion britannique, affrété par une société anglaise — l'une des sept multinationales qui traitent des millions de carcasses de moutons néo-zélandais et font la loi sur le marché mondial et monopolisant 80 p. 100 du commerce de la viande de mouton — a débarqué à Cherbourg avec près de deux tonnes de carcasses, constituant ainsi la première importation britannique depuis le 30 juillet. Si les Britanniques ont crié victoire, il faut bien en conclure que l'élevage ovin français a subi une grave défaite, avec l'accord du Gouvernement.

Pourtant, la production ovine est déjà déficitaire en France, puisque notre pays ne produit que les trois quarts de la viande de mouton qu'il consomme, mais aussi dans le Marché commun dont la production ne couvre que les deux tiers de ses besoins.

Face à cela, la Nouvelle-Zélande compte 22 000 producteurs qui élèvent 70 millions de moutons, soit 3 200 têtes par éleveur, et qui, compte tenu du fait que la viande n'est pour eux qu'un sous-produit de la laine, peuvent vendre des carcasses à 3 francs le kilo au départ de la Nouvelle-Zélande et à 9 francs le kilo en Grande-Bretagne. Il en arrive ainsi 200 000 tonnes chaque année dans le Royaume-Uni.

Après la capitulation du Gouvernement français, 200 tonnes de viande de mouton entreront en France toutes les semaines en provenance de Grande-Bretagne.

Alors que l'on assistait à un léger redressement de la production pour les neuf premiers mois de 1979, les cours s'effondrent : moins 5,8 p. 100 en quatre semaines pour les viandes abattues, moins 4 p. 100 pour les cours en vif. En monnaie constante, cela signifie des pertes de pouvoir d'achat de plus de 15 p. 100. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les éleveurs tiennent le coup ?

Se pose alors dans notre pays le problème de la survie de cet élevage qui ne peut être remplacé par aucune autre activité agricole dans certaines zones, notamment en montagne.

La solution de ce problème passe par la garantie des prix à la production — seule garantie véritable du revenu des éleveurs — par le jeu de la préférence communautaire en effectuant des prélèvements suffisants sur les viandes et animaux vivants, ainsi que par des sanctions sévères contre les détournements de trafic. Un système de prime pour compenser la baisse des prix consécutive à l'ouverture des frontières n'est pas acceptable, et il est d'ailleurs rejeté par la profession qui serait ainsi transformée en assistée avant de connaître le couteau du sacrificeur.

Pour l'élevage porcin, les montants compensatoires ont coûté cher à la France. Insuffisante pour couvrir les besoins, la production porcine augmente peu, durement concurrencée qu'elle est par les élevages de République fédérale d'Allemagne et d'Europe du Nord, et notre déficit reste pratiquement identique à celui de l'année dernière.

Quant à l'élevage équin, il faudra en parler au passé si le Gouvernement continue de ne rien faire pour relancer une production très déficitaire.

Et comment mieux illustrer la parfaite convergence qui existe entre les choix effectués à Bruxelles et la politique suivie par le Gouvernement français, que par les interventions dans le domaine viticole. Pour les vigneron, on en arrive à ce paradoxe qu'une année comme 1979, où la qualité s'allie à la quantité, risque de tourner à la catastrophe. Avec une récolte qui, dit-on, atteindrait 73 millions d'hectolitres — contre 58 en 1978 et 52 en 1977 — et viendrait s'ajouter aux quelque 25 millions d'hectolitres en stock à la propriété, le Gouvernement envisage d'importer encore près de sept millions d'hectolitres, notamment d'Italie, peut être pour prouver qu'il convient, conformément aux décisions européennes, d'arracher des pieds de vigne ce que le conseil des ministres du 16 octobre a d'ailleurs confirmé. Ainsi, sur les 148 millions prévus pour les dépenses d'orientation de l'Onivit — office national interprofessionnel des vins de table — 81 millions sont destinés à la reconversion, donc à l'arrachage, contre 30 millions seulement pour la restauration et l'amélioration. Alors que le VII^e Plan prévoyait la restructuration de 35 000 hectares du vignoble méridional, en 1978 des aides n'ont été versées que pour 620 hectares. Ce choix, qui conduit à la mutilation de notre

potentiel viticole, laissera le marché libre aux productions des pays candidats à l'adhésion au Marché commun ainsi qu'aux vins italiens.

Il existe en France plusieurs petites productions pour lesquelles nous sommes déficitaires, bien que les conditions naturelles de notre pays soient propices à leur développement qui pourrait permettre de maintenir une activité économique dans certaines régions défavorisées. Je veux parler notamment des lapins, des palmipèdes gras, des truffes ainsi que des petits fruits comme les amandes, les châtaignes, les noix ou les noisettes.

Il conviendrait, si l'on veut réellement rechercher l'équilibre de notre balance commerciale, d'adopter des mesures de relance efficaces dans ces différents domaines.

Pensant avoir démontré aux membres de la commission des finances qu'il était dommageable pour notre pays de traiter aussi mal un secteur si important, j'ai appelé les commissaires à rejeter les crédits du budget des marchés agricoles. Je n'ai pas été suivi, et la majorité de la commission a décidé d'adopter ces crédits.

La commission des finances demande donc à l'Assemblée, malgré l'avis défavorable de son rapporteur, d'adopter les crédits du chapitre 44-54.

M. le président. La parole est à M. Desanlis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

M. Jean Desanlis, rapporteur pour avis. L'an dernier, monsieur le ministre, nous vous avons fait connaître notre souhait de voir limiter certaines dépenses de votre ministère afin de pouvoir abonder les crédits affectés aux équipements nécessaires au développement de la productivité de notre agriculture.

Nous avons été entendus, puisque la progression de l'enveloppe des bonifications d'intérêt des prêts du Crédit agricole a été stoppée pour 1980 et que la subvention au B.A.P.S.A. voit sa progression freinée pour la première fois depuis dix ans.

Ces limitations doivent, comme nous le souhaitons, permettre d'augmenter, en contrepartie, les dépenses en capital, favorisant ainsi les investissements productifs pour répondre à l'orientation que nous devons donner à notre agriculture dans les années à venir.

Cependant, si les bonifications d'intérêt des prêts se trouvent limitées en 1980, nous entendons bien que les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs soient privilégiés dans les répartitions, et nous rappelons notre vœu de voir les attributions s'effectuer au rythme des demandes, afin de limiter les files d'attente qui semblent encore exister dans certains départements.

De même, il convient de réserver la priorité aux crédits affectés à la mise en place des plans de développement dont la prévision est largement en hausse pour 1980, afin de hâter la modernisation des exploitations agricoles et d'aider à la reconversion dans les secteurs qui restent difficiles.

En effet, si l'année 1979 doit être une bonne année agricole, bien que légèrement inférieure en rendements bruts à l'année précédente, de grandes difficultés sont apparues chez nos producteurs de viande.

Dans le secteur de la viande porcine, nous avons enregistré avec beaucoup de satisfaction l'effet bénéfique de la suppression des montants compensatoires, puisque les cours sont aussitôt devenus meilleurs et que, de toute part, les demandes d'implantation de bâtiments d'élevage progressent en même temps que la production. Cette dernière aura augmenté de 6 p. 100 depuis le début de 1979, suivant en cela l'évolution de la consommation, de sorte que le solde de notre balance commerciale extérieure aura peu varié et que le déficit à combler reste encore important.

Mais l'élan est maintenant donné et notre production porcine doit s'accroître rapidement, offrant ainsi des possibilités certaines à de nombreux agriculteurs qui pourront ainsi diversifier et améliorer leurs productions. Cela doit permettre également l'installation de jeunes agriculteurs dans des élevages hors sol.

Reste le grand souci que nous connaissons en matière de production de viande bovine. Pour diverses raisons — retour à une production normale après les années de sécheresse antérieures, abattages sanitaires, amélioration de la productivité —

le volume des abattages aura augmenté de 11 p. 100 depuis le début de 1979 par rapport à la même période de l'année précédente.

De ce fait, les cours ont connu une progression de 4 p. 100, insuffisante pour assurer la rentabilité de la production. Tout un secteur de notre économie agricole est menacé par cette véritable récession.

Il faut savoir que la viande bovine coûte très cher à faire venir et qu'à notre époque où la crise économique pèse sur le revenu de nos concitoyens, elle arrive trop chère dans l'assiette du consommateur, pendant que la production augmente.

Alors que des incitations ont été données au cours des années précédentes à la reconversion lait-viande, allons-nous assister au mouvement inverse que semblent déjà présager les plans de développement sollicités par de nombreux éleveurs ? Ce mouvement de va-et-vient d'un extrême à l'autre ne pourra persister longtemps sans risque de décourager nombre d'exploitants agricoles.

La solution réside dans l'exploitation des races bovines à deux fins dont les qualités mixtes permettent d'assurer un revenu constant.

Nous avons probablement eu tort de trop pousser la sélection vers les races spécialisées. Lorsque la viande se vend mal, c'est la crise dans le Charolais et le Limousin. Si les menaces qui pèsent sur la production laitière se concrétisaient, ce serait le drame chez les partisans de la race frisonne.

Ne faut-il pas émettre les plus grandes craintes pour nos productions laitières lorsque l'on remarque à quel rythme s'étend la « holsteinisation » de notre cheptel bovin, avec le surcroît de production laitière que cette race très productive va entraîner, surtout si nous n'arrivons pas à limiter la production des « usines à lait » allemandes et hollandaises ?

M. Charles Miossec. Très bien !

M. Jean Desanlis, rapporteur pour avis. Nous possédons, et nous possédons encore, des races bovines merveilleusement douées pour assurer une production équilibrée par leur mixité et rentable de ce fait même. Ainsi en est-il par exemple de la race normande qui produit un lait de qualité et en même temps la viande la plus savoureuse qui soit.

M. Emile Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le B.A.P.S.A. Très bien !

M. Jean Desanlis, rapporteur pour avis. La solution d'avenir pour de nombreux éleveurs qui voudront ou qui devront persister dans leur production est de reprendre ces races à deux fins, de les travailler, de les améliorer et de les diffuser partout où elles peuvent s'acclimater dans notre pays. Leur rusticité permet de penser qu'elles peuvent reconquérir beaucoup du terrain qu'elles ont perdu.

Nous souhaitons donc que des crédits abondants soient affectés, au cours des prochaines années, à l'amélioration et à la promotion de ces races mixtes dont les effectifs sont encore assez importants dans notre pays.

Le plan français d'alimentation animale se développe-t-il aussi rapidement qu'il le faudrait ? Il est en effet inconcevable que nous devions importer des protéines pour produire du lait en excédent que nous avons beaucoup de mal à exporter ensuite, alors qu'un hectare de luzerne produit en France 900 kilogrammes de protéines et que le pois fourrager peut être rentable dans de nombreuses régions agricoles. D'importants moyens supplémentaires seront accordés à la recherche en 1980. Il serait judicieux qu'ils fussent employés au développement des cultures protéagineuses.

En matière de prophylaxie des maladies animales, il nous a semblé que le montant de la dotation de 305 millions de francs pour 1980 était faible et que nous risquerions de connaître l'an prochain les mêmes difficultés de paiement des indemnités d'abattage qu'en 1979, lesquelles persistent encore en cette fin d'année.

L'indemnité d'abattage n'a jamais été suffisante par tête de bétail abattue pour être incitative. Elle ne permet pas la reconstitution du cheptel. D'autre part, l'éleveur doit subir un manque à gagner important durant les années où cette reconstitution s'opère. Il apparaît donc que, pour 1980, les

crédits destinés aux prophylaxies animales devront être beaucoup plus importants que ceux qui sont prévus si nous voulons assurer une éradication rapide des maladies animales.

S'agissant de la production viticole, nous nous trouvons devant une très bonne récolte en qualité et en quantité. S'il faut distiller, reconnaissons que ce serait bien dommage de sacrifier un produit de grande qualité alors que nous ne savons pas ce que nous récolterons les années prochaines. Aussi serait-il intéressant de revoir nos moyens de stockage et d'en accroître l'importance dès maintenant.

J'ouvre une parenthèse dans cette discussion budgétaire pour rappeler combien il faudra rester prudent dans l'application de la nouvelle réglementation concernant la chaptalisation, pour ne pas condamner certaines régions de production où les habitudes et la tradition veulent que l'on accorde le temps nécessaire à la reconversion du vignoble avant d'appliquer des mesures draconiennes.

Il est mal ressenti dans notre pays, qu'à l'heure où l'on veut promouvoir une politique agricole commune, certains de nos voisins européens allongent artificiellement leur récolte avec de l'eau et du sucre, alors que chez nous on veut mettre fin à une méthode qui, à ce jour, a donné des résultats satisfaisants dans l'ensemble, là où elle peut être pratiquée.

M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset. Très bien !

M. Jean Desanlis, rapporteur pour avis. Les milieux agricoles se sont émus de la diminution de 20 p. 100 des crédits affectés à la formation continue et à la promotion sociale.

Tous nos agriculteurs, surtout ceux d'un certain âge, n'ont pas reçu la formation de base que l'on donne actuellement aux futurs exploitants. Certes, ils ont acquis une bonne pratique, mais dans bien des cas une formation complémentaire est utile tout au long de la vie professionnelle, surtout lorsque l'on veut améliorer ou diversifier ses productions.

Notre attention a été appelée sur le budget de fonctionnement des établissements d'enseignement technique agricole. La rentrée scolaire y a été souvent difficile. Le nombre des postes d'enseignant y est parfois insuffisant ; les postes sont mal pourvus, comme dans l'enseignement général. Quant à la surveillance, elle tend à devenir inexistante.

Je me fais ici l'écho des propos émanant de diverses parts suivant lesquels l'état des locaux scolaires laisse à désirer. La dernière loi d'orientation agricole de 1960-1962 avait prévu pour chaque département un lycée ou un collège agricole. Le moment est venu d'accorder des crédits importants pour l'entretien des constructions et nous souhaitons que dès 1980 des dispositions financières soient prises à cet effet.

Avant même qu'un secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires n'ait été désigné, la commission de la production et des échanges s'était penchée sur ce secteur d'activité dans lequel beaucoup d'espoirs sont placés pour favoriser l'exportation de nos productions agricoles.

Un chapitre de mon rapport écrit y est consacré, mais j'insisterai à cette tribune sur la partie concernant les dépenses ordinaires, et particulièrement les moyens en personnels nécessaires à la diffusion de nos produits à l'étranger.

M. Charles Miossec. Très bien !

M. Jean Desanlis, rapporteur pour avis. Actuellement, il n'existe que six attachés agricoles dans nos ambassades. C'est trop peu, si l'on considère que les Etats-Unis en comptent soixante-cinq et les Pays-Bas vingt-cinq.

Quelle que soit la formule à envisager, il est certain que nous ne placerons bien nos produits à l'extérieur que si nous avons des techniciens sur place pour assurer la promotion et la commercialisation.

M. Charles Miossec. C'est évident !

M. Jean Desanlis, rapporteur pour avis. Pour terminer, la commission de la production et des échanges a fait connaître ses motifs d'inquiétude quant à l'avenir de notre agriculture.

Trois secteurs sont l'objet de ses préoccupations : le règlement du marché européen du lait afin de protéger notre production nationale ; l'élargissement de la Communauté européenne vers les pays méditerranéens et les risques que cette décision fait peser

sur nos cultures méridionales ; la menace d'un surcoût des matières premières, en particulier du pétrole dont l'agriculture est grande consommatrice.

Enfin la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption du projet de budget du ministère de l'agriculture, budget qui, mieux que celui des années précédentes, permettra d'apporter à notre agriculture les moyens d'assurer la croissance, la productivité et la rentabilité dont elle a encore besoin. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. André Soury. Ça, c'est moins sûr !

M. le président. La parole est à M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, cent fois, non, mais sept fois déjà sur le métier j'ai remis mon ouvrage. Désabusé après les six premières expériences, me serait-il donné, cette année, ainsi qu'à la commission de la production et des échanges, de voir la politique que nous préconisons enfin prise en compte ?

C'est donc la septième fois que je présente devant l'Assemblée nationale l'avis de cette commission sur les dépenses d'équipement du ministère de l'agriculture. Pendant cette période, ces crédits sont tombés de 9 à 6 p. 100 de l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture et l'on peut considérer qu'ils ont perdu environ le quart de leur valeur en francs constants.

Dans ces conditions, le redressement opéré dans le projet de budget pour 1980 apparaît nécessairement comme un événement positif, même s'il demeure objectivement limité dans son ampleur et ne concerne qu'un petit nombre d'actions bénéficiant de priorités nettement marquées. Mais ce motif de satisfaction demeure bien modeste au regard des retards accumulés depuis une décennie et de l'ampleur des besoins ressentis.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à considérer ce budget pour ce qu'il est, un mieux — c'est indiscutable — mais par rapport à une situation très dégradée.

Les autorisations de programme augmenteront, comptes spéciaux compris, de 12,3 p. 100 en 1980. Leur progression restera inférieure à celle du budget de l'agriculture dans son ensemble, mais, contrairement à ce qui se passait au cours des années précédentes, elle devrait être légèrement supérieure à la perte de pouvoir d'achat de la monnaie.

Par contre, les crédits de paiement, du fait de la stagnation des autorisations de programme au cours des années écoulées, ne s'accroîtront pas de plus de 3,98 p. 100. C'est dire que le volume des opérations effectivement payées dans l'année diminuera encore sensiblement.

Ce budget d'équipement est avant tout marqué par la sélectivité. Un petit nombre d'opérations ont été privilégiées. Les autres sont soit reconduites, soit délibérément sacrifiées.

Les opérations privilégiées sont le remembrement, l'hydraulique agricole et, à un degré moindre, la forêt. Cette orientation, qui répond aux préoccupations exprimées depuis fort longtemps par la commission de la production et des échanges, est conforme aux engagements souscrits par le Gouvernement envers la profession agricole, engagements qui constituent le volet financier de la loi d'orientation.

J'aimerais à ce propos faire remarquer qu'il aurait été plus convenable de réserver au Parlement la primeur de la décision du Gouvernement de mettre en œuvre, dans les cinq prochaines années, un programme de développement de ces actions de productivité. Sans doute les présidents des grandes organisations professionnelles sont-ils les interlocuteurs attirés du pouvoir. Il n'en est pas moins vrai que les membres de notre assemblée pourraient être traités avec au moins les mêmes égards.

Pendant longtemps, nous eûmes à déplorer les méthodes de la conférence annuelle qui refaisait le budget de l'agriculture après son examen par notre assemblée. A présent, il faut regretter que les aspects budgétaires de la politique agricole aient été discutés dans un tout autre lieu que devant les instances compétentes du Parlement.

Les dotations affectées aux actions de productivité augmenteront globalement de 35 p. 100 en 1980, passant d'un total de 570 millions de francs à 770 millions de francs. Parmi elles, les

crédits du remembrement augmenteront de 41,3 p. 100, compte non tenu de l'assujettissement à la T. V. A. de certains services. Dans ces conditions, la croissance nette des dotations ne sera que de 33,7 p. 100. Elle devrait permettre une relance effective des opérations, puisque le remembrement de 400 000 hectares devrait être commencé, alors qu'en 1979, 320 000 hectares seulement auront été remembrés.

La priorité accordée au remembrement est indiscutable. Elle concerne une action de productivité majeure qui renforce les exploitations agricoles, en facilite les conditions de mise en valeur et peut même concourir, en limitant les allées et venues, à économiser l'énergie. On en est donc que plus fondé à regretter que le remembrement ait été longtemps moins bien doté qu'il aurait fallu et que les réalisations soient tombées de 520 000 hectares en 1970 à 310 000 hectares en 1978, alors même que ce sont les zones les plus favorisées au point de vue agricole qui étaient servies les premières et qu'au rythme où se déroulaient les travaux, c'est pour la fin du siècle qu'il aurait fallu en envisager l'achèvement.

Les crédits d'hydraulique agricole augmentent globalement de 31,5 p. 100 et ceux du drainage et de l'assainissement de 42,5 p. 100. Dans ce domaine aussi, la priorité est indiscutable, comme le sont les retards accumulés depuis plusieurs années.

A titre d'illustration, la superficie drainée n'atteint pas 10 p. 100 en France, alors qu'elle est de 65 p. 100 aux Pays-Bas, de 60 p. 100 en Grande-Bretagne et de 37,10 p. 100 en Allemagne fédérale. Cet exemple chiffré montre à quel point le Gouvernement a systématiquement négligé un important investissement de productivité que ses concurrents européens mettaient en œuvre avec détermination pour placer leurs agriculteurs dans une position concurrentielle avantageuse.

Les crédits de la forêt, enfin, augmentent également, mais dans des proportions modestes et, semble-t-il, sans rapport avec l'état de sous-utilisation du potentiel forestier de notre pays.

L'amélioration de ces dotations s'inscrit dans un plan de cinq ans dont la lettre d'engagement du Premier ministre permet de mesurer l'ampleur. L'enveloppe globale de cinq milliards pour les années en cause correspond, par rapport à ce qu'aurait été la simple reconduction en francs courants des dotations de 1979, à une majoration de 75 p. 100. C'est à la fois beaucoup et peu.

C'est beaucoup par rapport aux très faibles progressions des autorisations de programme observées depuis près de dix ans ; mais c'est peu par rapport à ce que les pouvoirs publics ont engagé dans des opérations de soutien aux revenus ou aux retards accumulés depuis dix ans.

Souvenons-nous, en effet, que si le pourcentage des dépenses d'équipement dans l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture avait été maintenu à son niveau de 1970, c'est environ 7 milliards et demi de plus qui auraient été dépensés, correspondant, *grasso modo*, au remembrement de 5 à 6 millions d'hectares supplémentaires. Ces crédits n'auraient pas été, bien entendu, concentrés sur le seul remembrement, mais l'importance des opérations qu'ils auraient permis de financer donne la mesure des retards accumulés.

A côté de ces priorités indiscutables mais relatives, il faut regretter l'évolution insuffisante de certaines dotations importantes.

C'est d'abord le cas des crédits d'équipement de l'enseignement public. L'enseignement technique agricole public doit faire face à des difficultés considérables pour simplement maintenir le patrimoine immobilier qui s'est constitué après la première loi d'orientation agricole.

La stagnation des dotations en valeur réelle laissait présager d'importantes difficultés. Votre commission de la production et des échanges, pour manifester ses préoccupations, avait adopté, à l'unanimité, un amendement que je lui avais présenté, portant sur les crédits du chapitre 56-20. Le dépôt de cet amendement a été refusé d'une manière tout à fait arbitraire, ce qui a fait l'objet de ma part en début de séance d'un rappel au règlement tendant à faire venir ledit amendement en discussion.

Sachez toutefois que grande est la préoccupation de l'ensemble des membres de la commission devant la restriction des moyens, tant en ce qui concerne l'équipement que le fonctionnement, de l'enseignement agricole. J'ajouterai, à titre personnel, que la sollicitude dont vous faites preuve, monsieur le ministre, à l'égard de l'enseignement privé, rend encore plus amer le traitement que vous infligez à l'enseignement public.

S'il est exact que vous disposez d'une marge de manœuvre de 45 millions de francs, il serait indispensable qu'une partie de cette somme soit affectée à l'enseignement public agricole. Nous attendons, avec l'intérêt que vous devinez, votre réponse.

Autre chapitre dont les dotations ont été jugées insuffisantes, celui de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires. Le renforcement du secteur des industries agricoles et alimentaires est un des éléments importants de la politique agricole mise en œuvre dans le cadre du projet de loi d'orientation. Dans ces conditions, comment ne pas s'étonner de la stagnation des crédits, d'autant plus que ceux de 1979 apparaissent très insuffisants par rapport aux besoins ?

Pour la prime d'orientation agricole, la relance des investissements des industries agricoles et alimentaires se traduira, dès cette année, par une insuffisance des crédits de l'ordre de 100 millions de francs. On peut, dans ces conditions, estimer que l'insuffisance aura un niveau comparable en 1980.

Par ailleurs, les abondantes récoltes de 1978 et de 1979 conduisent à reposer le problème du stockage, notamment en matière de vins. Sans doute serait-il anormal de concevoir les équipements de stockage en fonction des pointes de production. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'ils constituent le moyen fondamental, pour les producteurs agricoles, d'arriver à la maîtrise de l'offre, et donc à celle des cours.

Troisième secteur maltraité : l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural. Les dotations du chapitre 61-80 régressent de plus de 10 p. 100 en francs courants et elles représenteront environ 80 p. 100 seulement de leur niveau de 1978.

Cette évolution défavorable est la principale contrepartie de la priorité effective dont bénéficient les investissements de productivité. Le Gouvernement a choisi les investissements créateurs de valeur ajoutée et spécifiquement agricole, de préférence à ceux qui concourent à améliorer la qualité de la vie en milieu rural. Cependant, on ne doit pas séparer complètement des investissements, dont certains sont aussi importants que l'adduction d'eau ou l'électrification rurale, de l'amélioration de la productivité agricole. Ils lui sont, en effet, directement liés dans la mesure où ils concourent à la modernisation de l'exploitation, en permettant la mise en œuvre du progrès technique, et ils le sont de façon plus indirecte en ce qu'ils favorisent l'installation ou le maintien des jeunes agriculteurs dont la présence est la condition fondamentale de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture française. Il faut se persuader du fait que la qualité de la vie est un élément déterminant de la motivation des jeunes de rester à la terre, ou simplement à la campagne.

Au total, quel jugement porter sur ce budget ?

En tant que rapporteur de la commission de la production et des échanges, je dirai qu'il a été jugé suffisamment bon pour être adopté. L'effort de sélectivité a été porté au crédit du ministre.

En mon nom personnel, je dirai qu'il est la conséquence ultime d'une politique agricole qui s'est progressivement tournée vers la satisfaction des besoins d'une clientèle et qui a négligé pendant des années les investissements collectifs agricoles pour se perdre dans une politique de soutien aux revenus, préférant s'attaquer aux effets plutôt qu'à la cause.

Mais c'est bien entendu l'avis de la commission qui prévaut et c'est elle qui vous demande d'adopter les crédits d'équipement du ministère de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole.

M. Jean Brocard, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, vous trouverez dans mon rapport écrit tous les chiffres des crédits prévus, pour 1980, en faveur de l'enseignement agricole, public et privé. Je me bornerai à signaler trois points importants qui ont retenu l'attention de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : premièrement, la place de l'enseignement dans la politique agricole française ; deuxièmement, l'application de la loi du 28 juillet 1978 sur l'enseignement privé ; troisièmement, le sort réservé à l'enseignement public — technique en particulier — dans le budget de 1980 et dans ceux des années à venir.

Premier point : la place de l'enseignement dans la politique agricole et, en particulier, dans le projet de loi d'orientation agricole qui doit être examiné prochainement par notre assemblée.

M. André Soury. Ce n'est pas sûr !

M. Jean Brocard, rapporteur pour avis. La commission, ainsi qu'elle l'avait fait l'an dernier lors de l'examen du projet de budget pour 1979, émet le vœu qu'une place importante soit faite à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole dans le projet de loi d'orientation agricole, en cours d'élaboration. Car une seule ligne de l'article 1^{er} de ce projet de loi est consacrée à l'enseignement. Elle subordonne la réalisation des objectifs généraux définis dans cet article « à une politique d'enseignement, de formation permanente, de recherche et de développement ».

La priorité accordée aux aspects techniques, dans le dessein difficilement contestable d'accroître la compétence des chefs d'exploitation, la suppression des classes d'enseignement général dans les collèges et lycées agricoles ont fait de l'enseignement agricole un enseignement de plus en plus spécifique, rendant d'autant plus difficile dans la pratique tout passage d'un ordre d'enseignement à l'autre. C'est sur cette évolution et, plus encore, sur les évolutions futures que l'Assemblée doit se prononcer.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'enseignement agricole pour le développement de notre agriculture, pour sa qualité mais aussi, et peut-être surtout, pour sa compétitivité.

Le projet de loi d'orientation agricole doit donc réserver une place convenable à l'enseignement et à la formation agricoles et, en tout état de cause, il conviendrait que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et le rapporteur du budget de l'enseignement agricole soient associés à l'élaboration des textes réglementaires d'application de l'article 1^{er} de la loi d'orientation agricole.

Deuxième point : l'application de la loi du 28 juillet 1978 sur l'enseignement privé.

J'ai déjà évoqué cette question, l'année dernière, lors de l'examen des crédits prévus pour 1979 en faveur de l'enseignement agricole et l'on m'avait promis que les décrets d'application paraîtraient très prochainement, à la fin de décembre 1978. Nous sommes actuellement en novembre 1979 et les décrets d'application ne sont toujours pas sortis.

La loi du 28 juillet 1978 a été votée par l'Assemblée au terme d'un débat qui a montré que les parlementaires attachent une importance toute particulière aux textes d'application. C'est pourquoi la commission des affaires culturelles souhaite être informée des résultats des réunions qui seront tenues pour l'élaboration des décrets d'application.

Cette année encore, il est demandé au Parlement d'autoriser l'ouverture de crédits alors que les critères qui doivent normalement présider à leur répartition n'ont toujours pas été arrêtés et qu'en conséquence, les modalités d'attribution restent définies par un texte réglementaire — le décret du 15 mars 1978 — qui est antérieur au vote de la loi du 28 juillet 1978.

Monsieur le ministre, vous aviez souhaité qu'une concertation suivie s'instaure entre le ministère de l'agriculture et les organisations fédératives de l'enseignement agricole privé, pour la préparation des textes d'application. Il semble, pour le moins, que cette concertation ait été longue, trop longue, et qu'il est grand temps d'arriver à une conclusion afin que la loi du 28 juillet 1978 puisse s'appliquer dans des conditions normales. La concertation a assez duré. Vous devez trancher dans les meilleurs délais et faire paraître également les décrets d'application de ladite loi.

Troisième point : l'enseignement public et les dotations allouées à cet enseignement.

La commission des affaires culturelles a manifesté certaines inquiétudes, tant pour le budget de 1980 que pour ceux des années suivantes, à propos des crédits alloués, en particulier, à l'enseignement technique. Je sais que la plupart des crédits, soit d'investissement, soit de fonctionnement, ont été consacrés, ces dernières années, aux écoles vétérinaires, notamment à celle de Nantes. Le problème est maintenant résolu. Les postes qui ont été ouverts au titre de l'enseignement public l'ont été pour les professeurs de l'enseignement vétérinaire à Nantes. Maintenant, il faut que nous puissions voir comment se présentera,

toujours dans le cadre de la loi d'orientation agricole, le développement de l'enseignement public qui passe, bien sûr, par des créations régulières de postes.

La commission souhaite, d'une part, avoir un bilan des crédits, mais aussi des réformes engagées depuis cinq ans dans l'enseignement vétérinaire et, d'autre part, connaître les orientations que le ministère entend donner dans les prochaines années à l'enseignement public, notamment à l'enseignement technique.

Tels sont les trois points que je voulais évoquer au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à propos des crédits de l'enseignement. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous apportiez des apaisements et surtout des encouragements à nos agriculteurs.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires culturelles, suivant les conclusions de son rapporteur, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du budget de l'enseignement agricole pour 1980. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jouve, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Jacques Jouve, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, la caractéristique essentielle du budget annexe des prestations sociales agricoles est que les exploitants agricoles acquitteront en 1980 des cotisations proportionnellement plus lourdes pour une protection sociale inchangée : 22 p. 100 d'augmentation des cotisations, alors que le B.A.P.S.A. ne s'accroît que de 13,73 p. 100.

La protection sociale des exploitants agricoles continue à comporter de graves lacunes. C'est dire que les remarques faites l'année dernière par votre rapporteur restent intégralement valables et doivent sur certains points être plus sévères encore.

Le niveau de la protection sociale des exploitants agricoles n'a pas progressé et reste inférieur à celui des salariés : pas d'indemnités journalières, des pensions d'invalidité dérisoires, des retraites qui sont pour la quasi-totalité d'entre elles inférieures au minimum vieillesse. Seules les allocation familiales sont désormais identiques dans les deux régimes, sans être pour autant à la mesure de la politique familiale dont le monde agricole et, plus généralement, la France ont besoin.

La consommation médicale, qui est liée aux dépenses de l'assurance maladie, tend peu à peu à s'aligner sur celle des salariés, mais lui reste inférieure.

Le monde agricole a longtemps été caractérisé par une sous-médicalisation qui s'atténue. Un rattrapage est donc normal.

Il apparaît que la consommation médicale des agriculteurs reste extrêmement modérée et qu'il serait très dangereux de chercher à en infléchir l'évolution.

Les crédits prévus pour 1980 s'élèvent à 10,867 milliards de francs. Ils augmentent en apparence de 22,10 p. 100 et en réalité de 15,5 p. 100, les crédits inscrits pour l'année 1979 ayant été insuffisants. Cette progression de la consommation médicale a été évaluée compte tenu d'un effectif de 4 284 000 personnes protégées en 1978 dont la diminution est estimée à 2 p. 100 environ. Je rappellerai que l'absence d'indemnité journalière constitue un lourd handicap et conduit les exploitants agricoles à souscrire auprès des caisses de mutualité agricole, ou de tout autre organisme assureur, une assurance leur garantissant des indemnités journalières en cas d'interruption de travail consécutive à la maladie.

Concernant l'allocation de remplacement en cas de maternité, créée en dehors du B. A. P. S. A., la législation a été améliorée en 1979 mais d'une manière insuffisante. En effet, le bilan reste très mince au regard des disponibilités, ce qui suppose l'allongement de la durée de service de cette prestation et l'assouplissement des règles d'attribution pour utiliser l'intégralité des recettes accumulées et à venir.

Concernant l'assurance invalidité, la loi de finances de 1975 n'a eu qu'une portée très limitée. En 1980, les crédits atteignent 375 millions de francs. Ils sont très inférieurs à ce qu'ils devraient être si les prévisions du nombre des pensions s'avèrent exactes. Aussi n'est-il guère admissible que cette réforme très embryonnaire n'ait pas progressé dans la voie d'une amélioration du montant des pensions et d'une extension des droits

à l'ensemble des personnes concernées. La revalorisation de ces prestations est indispensable. Son coût serait de l'ordre de 90 millions de francs pour que les prestations soient comparables à celles dont bénéficie un salarié au S. M. I. C.

Ne cotisant par à l'Amexa, les conjoints d'exploitants sont exclus de l'assurance invalidité. En outre, les aides familiaux et associés d'exploitation ne peuvent bénéficier d'une pension si leur taux d'invalidité est compris entre 66 et 99 p. 100. La revalorisation du montant des pensions d'invalidité — qui ne s'élèvent qu'à 600 francs par mois — et son extension aux catégories qui en sont éliminées constituent une étape urgente.

Concernant les retraites, l'écart avec celles des autres catégories professionnelles est important, alors que la parité avec les autres régimes a été obtenue sur le plan des prestations familiales et pour le remboursement des dépenses de santé.

Leur montant reste très faible : en 1978, il était compris entre un minimum de 5 800 francs et un maximum de 12 465 francs par an.

Le montant des crédits correspond à des effectifs qui commencent à diminuer. En 1980, 20,5 milliards seront consacrés au paiement des retraites, ce qui représente 56,60 p. 100 des prestations servies par le B. A. P. S. A.

Ces crédits progressent de 12,5 p. 100 contre près de 19 p. 100 en 1979, ce qui laisse supposer une augmentation de la retraite de base inférieure à celle de 1979 — de 5 800 à 7 000 francs.

En 1977, la quasi-totalité des retraites étaient inférieures au minimum vieillesse, qui est passé de 9 000 à 11 000 francs au cours de l'année.

Il faut rappeler ces chiffres. Pour 1 860 000 retraités, plus de 99 p. 100, soit la quasi-totalité, ont perçu des retraites d'un niveau inférieur au minimum global constitué par l'allocation de base et par l'allocation supplémentaire servie par le fonds national de solidarité. Cela revient à dire qu'en 1979, 99 p. 100 des exploitants agricoles perçoivent moins de 13 800 francs par an — soit 38 francs par jour — et que, pour atteindre ce niveau, plus de 750 000 d'entre eux sont titulaires du fonds national de solidarité.

Ainsi la cessation d'activité des anciens pour permettre la libération des terres et l'installation des jeunes est bien liée au niveau des ressources.

Les restrictions apportées depuis l'an dernier à l'attribution du fonds national de solidarité ne peuvent enlever aux agriculteurs les plus modestes leurs raisons de continuer à exploiter, les revenus ainsi obtenus constituant un complément nécessaire.

L'indemnité complémentaire n'est pas plus incitative, compte tenu de son montant très largement inférieur à celui de l'allocation des vieux travailleurs salariés.

La revalorisation des retraites à un niveau permettant de vivre sur l'exploitation sans le complément recherché est bien la question essentielle. Dans ces conditions seulement, la libération des terres pourrait être exigée en contrepartie.

Il n'est pas exagéré de parler de situation déplorable et, le montant des retraites n'étant pas augmenté dans des proportions suffisantes, de critiquer toute mesure rendant plus restrictives les conditions d'octroi du fonds national de solidarité.

Il convient d'ailleurs d'ajouter que tous les retraités qui pourraient prétendre à bénéficier du fonds national de solidarité ne le demandent pas, par crainte de récupération sur l'actif successoral ; il me paraît urgent de relever le montant du plafond.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le taux moyen des pensions des exploitants agricoles soit parmi les plus bas de tous les régimes sociaux.

Le projet de loi-cadre n'apporte pas, lui non plus, de réponse satisfaisante. Le relèvement des pensions sera fonction de l'effort contributif des assurés. Aucun calendrier n'est fixé, aucune modalité n'est esquissée.

Pour les prestations familiales, l'harmonisation a été réalisée mais leur revalorisation reste insuffisante. La progression des crédits n'est que de 1,6 p. 100. Dans l'évaluation des crédits

pour 1980, 129,6 millions correspondent à la participation du B. A. P. S. A. au financement des prestations familiales servies à la population non active.

Le mode de financement du B. A. P. S. A. se caractérise par un alourdissement considérable des cotisations qui augmentent de 22,34 p. 100. La réalité sera encore plus préoccupante.

Selon la Mutualité sociale agricole, les majorations pourront atteindre 35 à 40 p. 100 du fait de l'intégration toujours plus importante du revenu brut d'exploitation et de l'application des coefficients d'adaptation propres à chaque département. Cette augmentation survient alors que le revenu brut agricole diminue en valeur réelle depuis plusieurs années. Avec six milliards, les cotisations représentent 16,71 p. 100 du montant du B. A. P. S. A., alors que cette participation avait été fixée à 15,94 p. 100 depuis quelques années.

Les taxes de reprise, avec 880 millions, progressent moins vite que les dépenses et n'augmentent que de 9,9 p. 100.

La participation de la collectivité nationale diminuera en 1980 et représentera 80,8 p. 100 des dépenses au lieu de 81,5 p. 100 en 1979. La compensation démographique diminue du fait du chômage. En effet, la population active salariée a pratiquement cessé de croître et l'évolution des transferts du régime général vers le B. A. P. S. A. se trouve considérablement freinée.

Ces transferts représenteront 8,6 milliards et 23,8 p. 100 du B. A. P. S. A. Les subventions budgétaires, qui représentent 20,8 p. 100 du B. A. P. S. A., ont pour objet de combler le déficit qui subsiste après la mise en jeu de toutes les sources de financement.

Ainsi la structure du financement du B. A. P. S. A. a été modifiée au détriment des exploitants agricoles et aggravera le poids des cotisations, les petites exploitations étant plus durement frappées. Les cotisations Amexa, par exemple, passent de l'indice 100 à l'indice 1613, alors que les tranches de revenu cadastral passent de l'indice 100 à l'indice 13327.

Pour un ménage d'exploitants, les cotisations de la Mutualité sociale agricole s'élèvent à 1 330 francs pour un revenu moyen de 260 francs, soit un rapport de 1 à 5. Mais pour un revenu cadastral de 7 680 francs, les cotisations sont de 14 691 francs, soit un rapport de 1 à 2.

Dans les trois départements du Limousin, le poids des cotisations techniques vieillesse a été multiplié, entre 1974 et 1979, par plus de 3 en Corrèze, 2 en Creuse, 1,5 en Haute-Vienne. Comment, dans ces conditions, peut-on demander une contribution plus importante des exploitants agricoles au financement du B. A. P. S. A., alors que, depuis six ans, leurs revenus stagnent ou diminuent, en particulier dans les régions d'élevage ?

Les agriculteurs, certes, ne veulent pas être des assistés, mais la diminution de la participation de la collectivité nationale au B. A. P. S. A. ne peut s'envisager qu'avec une amélioration des revenus, donc une meilleure rémunération des produits agricoles. Il n'est pas possible de parler d'harmonisation des efforts contributifs en augmentant les cotisations dans des proportions insupportables.

Par ailleurs, l'effort contributif reste très inégalement réparti. L'intégration du revenu brut d'exploitation est un instrument très grossier puisqu'il est évalué au niveau du département ; en outre, il ne correspond pas au revenu réel des exploitants puisqu'il ne tient pas compte des amortissements. Il est donc indispensable de rechercher les moyens d'une meilleure assiette des cotisations par la connaissance des revenus réels des agriculteurs.

Avec le projet de B. A. P. S. A. pour 1980, la protection sociale des agriculteurs comporte encore de graves lacunes. Le mode de financement du régime s'est détérioré en pesant d'une façon excessive sur les petites exploitations, le relèvement très important des cotisations ne se traduisant par aucune prestation nouvelle.

Consciente de cette situation, la commission des finances a adopté six observations qui sont autant de critiques au projet et que je résume ainsi : pas d'augmentation des cotisations sans amélioration des prestations ; extension des prestations maternité ; mise en place d'une indemnité journalière pour tout arrêt de maladie supérieur à trois jours ; meilleure répartition des cotisations sociales ; avancement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les hommes, à cinquante-cinq ans pour les femmes et les invalides, avec un montant de 1 500 francs par mois.

Ces critiques n'ont pas conduit, comme la logique l'aurait voulu, au rejet des crédits puisque la commission a ensuite voté le projet de B. A. P. S. A. qu'elle vous propose d'adopter.

M. le président. La parole est à M. Geng, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, la sécurité sociale traverse de grandes difficultés et les agriculteurs, comme tous les assurés sociaux, en subiront les conséquences.

Le B. A. P. S. A. pour 1980 est, en effet, un budget de rigueur et d'effort. Les cotisations seront plus lourdes et les prestations ne seront pas modifiées dans leur nature, même si leur augmentation en valeur atteint 13,72 p. 100.

Il est vrai que la protection sociale des agriculteurs s'est beaucoup améliorée. Ils bénéficient désormais des mêmes prestations familiales et des mêmes prestations en nature d'assurance maladie que les salariés. Ils se soignent d'ailleurs beaucoup mieux que par le passé et leur consommation médicale moyenne rattrape peu à peu celle des salariés.

En revanche, les agriculteurs sont encore les assurés les moins bien protégés contre le risque d'incapacité de travail dû à la vieillesse, à l'invalidité ou à la maladie.

Les retraites des exploitants agricoles restent faibles, bien qu'elles aient fortement augmenté au cours des dernières années grâce à leur indexation sur l'allocation des vieux travailleurs salariés. En 1974, elles étaient, en moyenne, inférieures de moitié aux pensions des salariés : elles leur sont maintenant inférieures de 35 p. 100. En outre, les agriculteurs n'ont pas, contrairement aux salariés, de retraite complémentaire obligatoire. Certes, nombre d'entre eux ont droit à l'indemnité viagère de départ en complément de retraite. Mais le montant de cette I. V. D. n'est que de 1 500 francs par an et le projet de loi d'orientation agricole prévoit d'en réserver le bénéfice aux agriculteurs cessant d'exploiter à soixante-cinq ans. Ceux qui cesseraient leur activité à un âge plus avancé n'y auraient plus droit. Elle ne saurait donc pallier l'insuffisance des retraites agricoles.

Quant à l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, qui a longtemps apporté aux agriculteurs un complément de pension très appréciable, elle n'est plus attribuée, depuis le décret de 1977, qu'aux agriculteurs sans ressources. L'immense majorité des agriculteurs ne devrait donc plus disposer que de la retraite agricole, éventuellement complétée par la retraite de base accordée à leur conjoint. Mais cette retraite de base, égale à 7 000 francs par an, ne constitue un avantage réel que pour les conjoints qui n'ont pas travaillé. La plupart des agricultrices participent à l'exploitation, elles sont donc doublement pénalisées par rapport aux femmes salariées qui peuvent prétendre, au terme de leur vie professionnelle, à une pension complète.

M. Daniel Goulet, c'est vrai !

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Les pensions d'invalidité sont d'un montant insuffisant : 7 000 francs par an pour les invalides à 66 p. 100 et 7 500 francs par an seulement pour les invalides à 100 p. 100 dont les pensions devraient pourtant, aux termes de la réglementation, être supérieures de deux tiers aux pensions pour invalidité partielle. En outre, ces pensions ne sont accordées qu'aux chefs d'exploitation, leur conjoint n'y a pas droit.

L'absence d'indemnisation des arrêts de travail dus à l'accident ou à la maladie constitue une autre lacune.

Les services de remplacement ne sont, en effet, pris en charge qu'en cas de maternité. Notre commission a dénoncé ces lacunes depuis longtemps. La situation paraît bloquée pour des raisons qui sont principalement, mais non exclusivement, d'ordre financier.

Je n'insisterai pas sur les problèmes posés par les dispositions du projet de loi d'orientation agricole relatives à la retraite de certains doubles-actifs ni sur l'extension au régime agricole des améliorations récemment apportées au régime d'assurance vieillesse des salariés. J'en parle d'ailleurs longuement dans mon rapport écrit.

Je tiens, en revanche, à mettre l'accent sur la nécessité de revaloriser les pensions d'invalidité et d'en étendre le bénéfice aux conjoints d'exploitants agricoles. Dans ce domaine, le blo-

cage ne me paraît pas être d'ordre financier. En effet, les réformes que nous demandons depuis des années ne sont pas d'un coût exorbitant, ne serait-ce qu'en raison d'une non-consommation des crédits résultant d'un nombre moins important d'invalides que prévu.

Grave encore est la situation des agriculteurs victimes d'un accident ou d'une longue maladie qui sont obligés de faire appel aux services de remplacement sans obtenir le remboursement des frais engagés. Pourtant, le Focoma dispose de ressources importantes. En effet, l'allocation de remplacement en cas de maternité qu'il est chargé de financer, n'a pas eu le succès escompté : en 1977 et en 1978, il a encaissé 33,5 millions de francs de cotisations et il n'a dépensé que 1 360 000 francs en prestations. Dès lors, pourquoi ne prendrait-il pas en charge les services de remplacement effectués chez les agriculteurs accidentés ou eu longue maladie ? C'est d'ailleurs dans cette voie que s'est orientée la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation qui a créé un fonds complémentaire d'action sociale pour assurer cette prise en charge.

La création d'un nouveau fonds, distinct du Focoma, n'est probablement pas indispensable : mieux vaudrait employer les sommes inutilisées par le Focoma. Mais nous ne pouvons que partager le souci des auteurs de cet amendement d'améliorer la protection des agriculteurs que leur santé oblige à cesser toute activité.

L'aide à domicile en milieu rural constitue une lacune supplémentaire. Etant donné les distorsions très importantes qui subsistent entre les assurés sociaux du régime agricole et ceux du régime général au plan de l'aide à domicile, il semble urgent de fournir aux caisses de mutualité sociale agricole les moyens d'un meilleur financement des interventions de travailleuses familiales et d'aides ménagères auprès des personnes âgées.

M. Daniel Goulet. C'est très important.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. A cet effet, il semble pratiquement impossible de demander à la profession un accroissement du volume des cotisations volontaires, alors que les cotisations obligatoires connaissent l'augmentation que l'on sait.

M. André Soury. En effet !

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Nous suggérons donc l'octroi d'une dotation budgétaire annuelle de l'ordre de quarante millions de francs grâce à laquelle pourrait être étendu au régime agricole le système « de prestation de service » qui est en vigueur dans le secteur « famille » du régime général.

Après avoir passé en revue les différentes améliorations qu'il conviendrait d'apporter au régime social agricole, venons-en au financement.

Le financement du B. A. P. S. A. pour 1980 se caractérise par une forte augmentation des cotisations techniques qui aggravera incontestablement les difficultés des agriculteurs au moment où le revenu agricole stagne, après avoir diminué pendant plusieurs années.

Bien que les subventions de l'Etat augmentent de plus de 23 p. 100, le produit des cotisations techniques progressera de 22,5 p. 100, alors que le B. A. P. S. A. ne s'accroît que de 13,73 p. 100. Certes, les cotisations complémentaires n'augmenteraient que de 11,8 p. 100, si bien que les cotisations globales ne progresseraient que de 17,5 p. 100. Cette hausse est supérieure à celle des années précédentes pendant lesquelles le revenu en valeur réelle a été en constante diminution : de 1973 à 1978, le produit des cotisations globales a doublé en francs courants, alors que le revenu brut agricole n'augmentait que de 35,8 p. 100 en francs courants. Comme le nombre d'exploitants agricoles diminue, les cotisations payées par chaque agriculteur augmenteront beaucoup plus que le produit des cotisations. Ces faits illustrent l'harmonisation progressive de l'effort contributif des agriculteurs.

Certes, leurs cotisations sont plus faibles que celles du régime général. Ils en conviennent volontiers, bien que l'écart réel entre les cotisations des deux régimes soit extrêmement difficile à mesurer. Ils sont donc prêts à consentir un effort supplémentaire, à condition que chacun y participe en fonction de ses possibilités.

Peu d'efforts significatifs sont consentis pour remédier à l'inadaptation de la répartition des charges sociales agricoles. Les cotisations restent assises sur le revenu cadastral, corrigé par l'introduction de 35 p. 100 seulement de revenu brut d'exploitation. Ce système engendre de flagrantes injustices. Le Calvados, par exemple, a un revenu brut d'exploitation sensiblement équivalent à celui de l'Ardèche, alors que son revenu cadastral est quatre fois et demi plus élevé. Un autre exemple me tient particulièrement à cœur : le département de l'Orne, que j'ai l'honneur de représenter, a un revenu brut d'exploitation à peu près égal à celui du Gers, alors que son revenu cadastral est trois fois plus important. Même si l'on tient compte de l'intégration de 35 p. 100 du revenu brut d'exploitation dans l'assiette cadastrale, de très fortes inégalités subsistent entre les départements.

A l'intérieur des départements, la charge sociale est répartie entre les agriculteurs en fonction de leur revenu cadastral, éventuellement pondéré par région ou par culture.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Quinze départements seulement appliquent ces coefficients de pondération. On ignore ce qui se passe ailleurs, et une enquête sur ce point ne serait pas inutile.

Pour mettre fin à ce système inadapté, l'idéal serait, bien sûr, d'asseoir les cotisations des agriculteurs sur leurs revenus réels. Mais des revenus restent mal connus, même si différentes études ont permis de progresser dans leur évaluation.

En attendant, pour ménager les transitions souhaitables, il convient d'accélérer le processus d'intégration du revenu brut d'exploitation dans le revenu cadastral : en quatre ans, on est passé de 20 p. 100 à 35 p. 100, ce qui est peu. Maintenant que le revenu brut d'exploitation est correctement évalué, on pourrait aller plus vite. Evidemment, on risquerait d'alourdir la charge des départements les plus pauvres qui sont avantagés par l'assiette cadastrale. C'est pourquoi deux précautions doivent être prises : d'une part, conserver la dégressivité actuelle des cotisations globales pour ne pas ruiner les plus petits exploitants ; d'autre part, accroître la péréquation des cotisations complémentaires entre les caisses de mutualité sociale agricole.

Le maintien de la dégressivité globale des cotisations ne signifie pas que les abatements actuels sur les cotisations techniques ne puissent pas être revus. Mais si cette révision aboutissait à augmenter le montant des cotisations techniques dues par les petits agriculteurs, elle devrait s'accompagner d'un allègement équivalent de leurs cotisations complémentaires qui ne font l'objet d'aucune exonération partielle actuellement.

En outre, cette forte dégressivité ne doit pas bénéficier aux faux agriculteurs. Les dispositions prévues à cet égard par le projet de loi d'orientation agricole n'auront pas toute l'efficacité souhaitable. Je me rallie, pour ma part, à l'observation adoptée l'an dernier par notre commission, à l'initiative de M. Pasty, qui tendait à prendre en compte les revenus extra-agricoles pour l'octroi et le calcul des exonérations.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. En outre, le changement d'assiette n'est réalisable que s'il est assorti d'une égalisation des cotisations complémentaires.

En effet, les départements pauvres qui sont avantagés par l'assiette cadastrale, sont, en revanche, pénalisés au niveau des cotisations complémentaires. Celles-ci sont fonction des dépenses de gestion, de contrôle médical et d'action sanitaire et sociale des caisses départementales de mutualité sociale agricole. Elles sont donc d'autant plus importantes que le rapport entre les actifs et les inactifs est plus défavorable. Aussi pénalisent-elles surtout sur les exploitants agricoles des départements qui se sont le plus dépeuplés au cours des dernières années.

L'écart entre les cotisations dues par les agriculteurs des différents départements étant de un à dix, il est fort probable que les exploitants de la Lozère paient des cotisations complémentaires infiniment plus élevées que les agriculteurs d'autres départements. On ne saurait donc modifier l'assiette des cotisations techniques sans égaliser, en contrepartie, la charge des

cotisations complémentaires. En 1979, la péréquation entre les caisses n'a porté que sur moins de 40 millions de francs au titre de la gestion et moins de 12 millions de francs au titre de l'action sanitaire et sociale. Ces sommes sont faibles comparées au montant global des cotisations complémentaires, qui s'est élevé à près de 3 milliards de francs cette année.

Quant à l'amélioration de la répartition des charges entre les exploitants de chaque département, elle implique notamment l'harmonisation des cotisations dues au titre des élevages hors sol.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

Suivant que les élevages hors sol sont ignorés, réintégrés dans le revenu cadastral ou assimilés aux entreprises connexes, les cotisations qu'ils supportent, varient du tout au tout : la charge est nulle dans le premier cas, faible dans le deuxième, très élevée dans le troisième. La réforme qui est en préparation, se heurte actuellement à la difficulté de définir l'élevage hors sol.

Toutes les mesures dont je viens de parler me paraissent absolument indispensables pour assurer à l'avenir le financement de la protection sociale des agriculteurs que nous voudrions tous meilleure et plus complète. Les agriculteurs n'accepteront pas les sacrifices qui leur sont et leur seront demandés s'ils ont le sentiment que leur système social ne progresse pas vers plus de justice d'année en année. En revanche, si un effort est fait pour améliorer la répartition du financement professionnel, une harmonisation progressive des prestations et des cotisations n'est pas irréalisable.

La commission des affaires culturelles familiales et sociales a adopté six propositions dont vous pourrez prendre connaissance dans mon rapport écrit. Celle qui demande l'accélération du processus d'intégration du revenu brut d'exploitation dans le revenu cadastral me semble cependant revêtir une importance particulière.

Sous réserve de la prise en compte de ces six observations, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption du projet de B. A. P. S. A. pour 1980. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Emile Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Emile Bizet, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mesdames et messieurs, rapporteur pour avis des crédits du B. A. P. S. A. depuis plusieurs années, je crois avoir toujours banni de mon propos toute démagogie. C'est fidèle à cette ligne de conduite que je vous présenterai, cette année encore, un budget annexe caractérisé par la consolidation des avantages sociaux des agriculteurs, mais aussi hélas, par l'accroissement de leur participation au financement.

Il s'agit donc d'un B. A. P. S. A. beaucoup plus difficile que ceux qui l'ont précédé et qui, de ce fait, pourrait être l'objet de surenchères partisans.

Après avoir rapidement décrit ce budget, j'évoquerai les perspectives de l'évolution de la protection sociale des agriculteurs pour les dix années à venir. Celles-ci me paraissent en effet caractérisées par l'achèvement de la parité et la normalisation d'un régime de protection sociale qui reste profondément dérogatoire et très imparfait.

Le projet du B. A. P. S. A. pour 1980 s'élève à 36,2 milliards, ce qui représente une progression de 13,3 p. 100 par rapport à 1979.

Cette faible croissance est sa première caractéristique. Elle contraste vivement avec l'augmentation rapide des années passées. La simple actualisation des avantages servis en dehors de toute mesure nouvelle et la réduction des effectifs des ayants droit en matière de prestations familiales et de vieillesse expliquent cette évolution, dont la modération est un événement en matière sociale. Sa contrepartie est évidemment qu'aucun rapprochement nouveau n'est esquissé entre la situation des agriculteurs et celle des autres catégories sociales et professionnelles.

Le volume même du projet du B. A. P. S. A. est sa seconde caractéristique fondamentale. Avec 36 milliards de francs de crédits, le budget annexe représente une fois et demie le total des dotations du ministère de l'agriculture, et même 2,2 fois leur montant, hors subvention du B. A. P. S. A. Il s'agit donc d'une charge considérable et toute mesure nouvelle en la matière est elle-même porteuse de lourdes dépenses supplémentaires. A terme, cette charge pourrait même devenir érasante.

La troisième caractéristique du projet du B. A. P. S. A. pour 1980 est l'accroissement de la participation professionnelle, qui passe de 15,94 p. 100 à 16,71 p. 100 des recettes. Il en résulte un alourdissement des cotisations de 280 millions de francs, dont la charge viendra naturellement diminuer les revenus disponibles des ménages agricoles.

Cette amélioration du niveau des financements professionnels s'inscrit dans la politique budgétaire qui accompagne la loi d'orientation agricole. Son idée essentielle est de limiter la croissance des dépenses sociales, pour affecter davantage de ressources aux investissements, en vue de renforcer la capacité concurrentielle de l'agriculture française et de créer les conditions permanentes de l'évolution positive des revenus. Cette amélioration intervient toutefois au terme d'une période de cinq années de stagnation, voire de faible recul, des revenus agricoles, ce qui ne peut manquer de rendre le prélèvement supplémentaire plus douloureux.

La quatrième caractéristique du projet de B. A. P. S. A. est la permanence de certains traits particuliers.

Il reste foncièrement imparfait, même si le chemin vers la parité a été parcouru pour l'essentiel. Les retraites de vieillesse et les pensions d'invalidité demeurent d'un faible niveau ; les droits des conjoints d'exploitants et, à un degré moindre, ceux des aides familiaux, sont ceux d'agriculteurs de seconde zone.

Il reste aussi profondément dérogatoire au droit commun dans la mesure où l'effort de cotisation des agriculteurs est encore très faible, notamment en matière de vieillesse. De plus, les droits sociaux des conjoints sont, en quelque sorte, découpés en tranches, en fonction de considérations d'opportunité ; les conjoints sont en effet considérés comme agriculteurs pour la retraite de base mais pas pour l'Amexa ou la retraite complémentaire. Ils ne cotisent donc pas au titre de ces risques, et la compensation démographique se trouve ainsi proportionnellement accrue.

En conséquence, le régime social des agriculteurs, financé à plus de 80 p. 100 par la collectivité nationale, demeure la voie privilégiée des transferts de revenus. Les agriculteurs paient nettement moins de cotisations sociales qu'il ne reçoivent de prestations et leur régime de vieillesse est alimenté, pour près de 94 p. 100, par la collectivité. Cette situation est imputable à la modération des cotisations, qui sont en moyenne trois fois plus faibles que celles des salariés et deux fois moindres que celles des commerçants et artisans.

Je cite dans mon rapport deux chiffres qui me paraissent caractéristiques : 500 000 exploitants agricoles environ payent chacun moins de cotisations sociales qu'un salarié payé au S.M.I.C. n'en verse pour sa seule part ouvrière, et 95 p. 100 des agriculteurs supportent des cotisations inférieures à celles réglées pour un salarié rémunéré au S.M.I.C., part patronale comprise.

Tout n'est bien entendu pas comparable sans précautions, mais les ordres de grandeur sont très significatifs d'une charge de cotisations qui reste indiscutablement modérée.

Cette situation se perpétue car elle constitue actuellement le meilleur moyen de compenser la faiblesse du revenu agricole. Il convient cependant d'en finir avec cette ambiguïté et de tout mettre en œuvre pour améliorer ce revenu afin que les ressortissants du régime agricole soient en mesure de faire face à leurs charges et quittent la situation d'assistés dont ils se plaignent avec raison.

Ce projet de B. A. P. S. A., avec ses aspects nouveaux et ceux qui le sont moins, s'inscrit dans une perspective de politique budgétaire à long terme que l'on pourrait résumer en quelques traits fondamentaux.

Les budgets à venir porteront la marque d'une sélectivité accrue, en raison du ralentissement de la croissance de l'économie française et donc d'une moindre augmentation des res-

sources nouvelles à partager. L'obligation de contenir, dans des limites étroites, l'aggravation des charges publiques et de gérer au mieux les moyens de l'Etat, en se préoccupant d'abord de leur efficacité en termes de valeur ajoutée, s'impose à tous, et rend odieuse la prétention de ceux qui croient tout pouvoir promettre.

La montée en puissance de l'agriculture française exige un effort intense de compétitivité, qui doit être soutenu par l'Etat, afin d'éviter qu'elle ne concerne qu'une élite et ne précipite l'exode agricole.

Investir davantage dans un climat d'extrême rigueur budgétaire, implique de mieux contenir la progression des dépenses sociales dans le budget de l'agriculture, car l'expérience montre qu'il existe un système de vases communicants entre les dépenses nées du passé et celles destinées à préparer l'avenir.

La nécessaire amélioration de la participation des agriculteurs à leur régime de protection sociale doit être menée avec une grande prudence, en raison des problèmes de revenus disponibles auxquels sont confrontés en permanence ceux des agriculteurs qui progressent, et des imperfections notoires des modes actuels de calcul des cotisations, dont M. Geng, rapporteur pour avis, a fait état.

Dans ce contexte, et compte tenu de ces contraintes, l'évolution du B. A. P. S. A. nous paraît devoir être placée sous le double signe de l'achèvement de la parité, et de la normalisation.

L'achèvement de la parité devrait être marquée d'abord par l'amélioration des retraites des agriculteurs, expressément prévue par le projet de loi d'orientation agricole. Dans un délai de cinq années environ, il serait nécessaire de les porter à un niveau comparable aux retraites des autres catégories sociales ou professionnelles. Il convient de noter que cette évolution fondamentale devrait être financée par les cotisations professionnelles, et concourir à l'amélioration de la participation des agriculteurs à leur régime de vieillesse.

Dans le même temps, il faudrait étudier la création d'une véritable retraite complémentaire. Pour votre rapporteur, ce système ne saurait être viable que si les cotisations sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Mais peut-on alors s'adresser à d'autres qu'aux agriculteurs assujettis soit au régime réel, soit au réel simplifié ? En toute hypothèse, cette question est inséparable de celle de la fiscalité agricole, dans laquelle il devient chaque jour plus indispensable de voir clair.

Enfin, le statut des conjoints d'exploitants devrait être amélioré de façon décisive. Il faut donc les traiter comme des agriculteurs à part entière, et non comme des exploitants à éclipses. Egalité de droits, mais aussi égalité de devoirs s'imposent, avec toutefois une difficulté fondamentale à régler, celle de la compensation démographique en matière d'Amexa. En effet, considérer les conjoints d'exploitants comme des agriculteurs à part entière reviendrait, en matière de risque maladie, à bouleverser l'équilibre entre les cotisants et les ayants droit, et à réduire de plus de trois milliards les recettes du B. A. P. S. A.

La normalisation du régime de protection sociale des agriculteurs repose sur trois actions dont la première est leur juste participation, en fonction des ressources dont ils disposent, au financement de leur régime de protection sociale. Cela suppose un préalable fondamental : obtenir une meilleure connaissance des revenus des agriculteurs, probablement par le biais de la fiscalité.

Elle suppose érisoit l'amélioration du système des cotisations, pour l'heure dramatiquement imparfait, et qui sera d'autant plus insupportable que la charge des cotisations aura tendance à s'accroître. A moyen et long terme, une seule base paraît possible, le revenu disponible des agriculteurs.

M. le président. Monsieur Bizet, il faudrait conclure.

M. Emile Bizet, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

Cette normalisation nécessite enfin l'éclaircissement de la situation des conjoints d'exploitants. Il appartient aux agriculteurs eux-mêmes de répondre à une question fondamentale : leurs conjoints sont-ils, oui ou non, des agriculteurs à part entière, à égalité de droits et de devoirs ?

A plus court terme, la consolidation du régime pourrait reposer sur la poursuite de l'intégration du revenu brut d'exploitation dans la base de calcul des cotisations.

En matière de protection sociale des agriculteurs, l'œuvre accomplie depuis vingt ans est immense. Ce qui reste à faire n'est pas pour autant négligeable, même si les problèmes sont posés en termes simples.

La protection sociale des agriculteurs est évidemment perfectible, mais son amélioration suppose un effort contributif important des intéressés. Or, la structure et le niveau des revenus disponibles, alors qu'il faut plus que jamais investir pour moderniser, limitent la marge de manœuvre et exigent la prudence.

Au lendemain du vote négatif émis par l'assemblée européenne, j'ajouterai, à titre personnel, monsieur le ministre, qu'il est nécessaire de faire preuve d'une vigilance redoublée.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du B. A. P. S. A. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Daniel Benoist.

M. Daniel Benoist. Monsieur le ministre, je ne vous cacherais pas que notre déception a été grande à la lecture attentive de votre projet de budget pour 1980.

Je me demande encore comment vous avez pu le présenter comme étant, selon vos propres termes, « un bon budget ». A en croire les réactions de nombreuses organisations professionnelles agricoles, vous l'avez fait avec une certaine imprudence et il est probable que, le cas échéant, cette déclaration n'aurait pas eu pour conséquence de « bons votes » des agriculteurs.

Comment, en effet, prétendre qu'un budget est bon lorsque sa progression par rapport à l'an dernier est de 13,6 p. 100, alors que le budget de l'Etat, pourtant très critiquable, augmente lui, de 14,4 p. 100 ? Le budget de l'agriculture progresse donc moins vite que celui de l'Etat.

Pensez-vous que, dans ces conditions, les agriculteurs de notre pays vont prendre au sérieux lorsque vous irez leur expliquer que le Gouvernement et la majorité qui le soutient souhaitent accorder au développement de notre agriculture une priorité dans les années à venir ? Faut-il vous rappeler les déclarations prononcées à Vassy par le Président de la République sur l'agriculture « pétrole de la France » ?

Vous me répondrez sans doute qu'un bon budget est un budget qui opère des choix et que vous en avez fait. Je reviendrai sur cet aspect de votre projet, mais je reproche au ministre de l'agriculture et au Gouvernement tout entier de ne pas avoir résolument opté pour le développement de l'agriculture, secteur économique à part entière. Tel est bien le constat que nous devons malheureusement tirer de la lecture de ce projet de budget malgré vos discours et vos promesses. Vous voulez aller vite, monsieur le ministre, mais votre boîte de vitesses reste au point mort.

Souvenez-vous aussi de la lettre adressée le 4 juillet dernier par M. le Premier ministre à tous les présidents d'organisations professionnelles agricoles. M. Barre se fixait comme objectif de « permettre à l'agriculture et à l'industrie alimentaire françaises de franchir une nouvelle étape de leur développement ». Il promettait alors d'affecter pour une période de cinq ans, à partir de 1980, une enveloppe globale de cinq milliards de francs aux crédits d'équipement de trois actions principales : irrigation, remembrement, valorisation de la forêt. Le projet que vous nous présentez ne permet pas de croire à ces promesses, et je vais le démontrer.

Enfin, j'appellerai une fois encore votre attention sur le fait que le budget de 1980 devrait être le premier budget de mise en place de votre loi d'orientation agricole. Des priorités auraient dû se dessiner nettement dès maintenant, mais nous ne les distinguons pas bien, c'est le moins qu'on puisse dire.

Si je devais qualifier votre budget, je dirais qu'il se situe dans la droite ligne de la politique agricole menée par les gouvernements de la V^e République depuis vingt ans et qu'il en est la conséquence directe. Il a au moins, cette fois-ci, l'honnêteté d'une certaine franchise. Vous ne cachez plus aux exploitants agricoles ce qui les attend : plus de sélectivité, des charges accrues, c'est-à-dire la disparition massive d'un nombre croissant d'exploitations agricoles que vous jugez insuffisamment compétitives selon des critères dont nous aurons l'occasion de reparler.

Je me réfère là aux travaux préparatoires de la conférence annuelle et aux calculs effectués par vos services sur la valeur ajoutée. Je pense très sincèrement que votre présentation de ces éléments est tendancieuse, pour ne pas dire plus. Il en va d'ailleurs de même de vos présentations budgétaires.

Les crédits prévus au titre des dépenses en capital, ceux qui préparent l'agriculture de demain, doivent progresser de 10,9 p. 100 en autorisations de programme par rapport aux crédits votés en 1979, et seulement de 1,2 p. 100 en crédits de paiement.

Monsieur le ministre, selon vous, quel taux d'inflation connaissons-nous malheureusement dans notre pays au cours de cette période ? D'après les études les plus officielles, l'inflation sera supérieure à 10 p. 100, ce qui signifie que vous reconduisez tout simplement les crédits de l'an dernier.

Si l'on ajoute aux crédits inscrits aux titres V et VI du budget les dépenses financées par le chapitre 65-03 des services généraux du Premier ministre, le fonds forestier national et le fonds de développement des adductions d'eau, les dotations d'équipement bénéficiant à l'agriculture et au monde rural, que vous oubliez trop souvent, connaîtraient une augmentation de 13,6 p. 100 en autorisations de programme et de 5,1 p. 100 en crédits de paiement. N'oublions pas en effet que votre budget n'est pas seulement celui de l'agriculture, mais également celui du milieu rural.

Vous soulignez qu'il s'agit d'un bon budget puisqu'il dégage trois priorités : remembrement, hydraulique, valorisation de la forêt.

Qu'en est-il exactement ?

Vous avez prétendu en effet qu'en matière de remembrement les autorisations de programme progresseraient de 41,3 p. 100. C'est inexact. Si l'on ajoute les dotations, votées en 1979, des articles 20 et 12, que vous avez divisés, pour les comparer à celles de cette année, on constate que la progression des autorisations de programme n'est plus que de 32 p. 100 au lieu des 41,3 p. 100 annoncés et que celle des crédits de paiement n'est plus que de 27,2 p. 100.

Par ailleurs, si nous en déduisons les conséquences de l'assujettissement à la T. V. A. des prestations de services, qui doit s'appliquer en France en 1980, selon la sixième directive communautaire, nous pouvons dire que l'augmentation réelle des crédits de paiement ne serait plus que de 21,5 p. 100. Cela veut dire qu'au rythme actuel du remembrement il faudra vingt-cinq ans pour que les terres agricoles françaises soient remembrées. Peut-on parler, dans ces conditions, de priorité ?

Votre prétendue seconde priorité est l'hydraulique. Il est vrai qu'un effort est fait dans le secteur de l'irrigation, de l'assainissement et du drainage, mais, là encore, nous subissons le poids et le retard des vingt dernières années de politique agricole. En 1980, 44 000 hectares seront ainsi drainés. Selon les spécialistes, si la France voulait rattraper son retard, il faudrait drainer une surface cinq fois supérieure, soit plus de 200 000 hectares. J'ajoute que nous souhaiterions connaître les futurs critères de répartition de ces crédits, car un saupoudrage selon des critères plus ou moins sérieux conduirait inexorablement à rendre ces crédits infructueux.

Enfin, s'agissant de votre dernière priorité — la valorisation de la forêt — une fois les calculs faits sur les chapitres 51-92 et 61-92, nous constatons que les crédits de paiement affectés à la sauvegarde de l'espace forestier diminueront de 7,5 millions de francs.

Telles sont donc les priorités de « votre bon budget » de l'agriculture. Nous pourrions en sourire si notre agriculture ne connaissait pas la crise actuelle.

Ne nous dites pas, comme chaque année, monsieur le ministre, que le poids du budget annexe des prestations sociales agricoles est tel qu'il ne permet plus de dégager les crédits nécessaires aux investissements agricoles. Si c'est en partie vrai, cela résulte tout de même de la politique que vous avez pratiquée ainsi que celle qu'ont menée vos prédécesseurs. Le B. A. P. S. A. — les rapporteurs l'ont souligné — est en effet marqué par le vieillissement de la population agricole.

L'assurance vieillesse agricole, à laquelle s'ajoute le fonds national de solidarité, représente 20,5 milliards de francs sur un budget de 36 milliards. L'augmentation importante des dépenses de prestations maladie — 22 p. 100 — est aussi largement due au vieillissement de la population.

Le problème de l'installation des jeunes ainsi que celui de l'exode rural sont clairement posés. Cette année encore, 2,7 p. 100 des exploitations agricoles françaises ont disparu et vous savez que le nombre des naissances en milieu rural a diminué de 2 p. 100 par rapport à 1978.

Tout cela était prévisible de longue date. Nous pouvions prévoir le rapport actuel, au sein du régime agricole, entre cotisants et retraités. Il est aujourd'hui d'un cotisant pour un retraité alors qu'il est de un pour trois dans le régime général. La conséquence évidente est donc le poids de la compensation démographique. Mais que faire d'autre maintenant que nous nous trouvons dans une impasse ?

Il n'est plus temps de se lamenter ni de culpabiliser les agriculteurs de notre pays alors que, depuis plusieurs années, vous promettez la parité des régimes et que nous en sommes toujours loin.

A ce sujet, nous ne pouvons que regretter l'accroissement de plus de 25 p. 100, dans certains départements, des cotisations sociales, et non de 19,15 p. 100 comme vous le prétendez, augmentation qui se fait sans modification aucune des prestations servies.

J'ajouterais que nous pouvons nous poser la question de savoir si, en fait, la majoration de ces cotisations, qui vous permet d'alléger d'autant la charge budgétaire, ne sert pas à recouvrir les dépenses d'investissement supplémentaires que vous accordez à ce secteur économique.

Quelques chiffres suffiront pour illustrer mes propos.

Cette année encore, je le répète, 2,7 p. 100 des exploitations ont disparu ; l'endettement des exploitations, que nous dénonçons depuis plusieurs années, atteint aujourd'hui un niveau insupportable, à tel point que de nombreuses exploitations agricoles sont actuellement en faillite, ce qui était inimaginable il y a seulement quelques années.

Mais, monsieur le ministre, les inégalités et les disparités sont aussi très importantes selon les productions. A ce sujet, le domaine de l'élevage est exemplaire de la politique néfaste que vous menez depuis plusieurs années.

Les éleveurs de mon département, celui de la Nièvre, sont inquiets, comme les autres, et leur inquiétude va croissant. La crise de l'élevage des troupeaux allaitants — Charolais, Limousin, Salers, notamment — loin de s'atténuer se poursuit et entraîne une dégradation importante des recettes dans les exploitations.

Les exploitations d'élevage ont été contraintes partout en France de compenser les pertes dues aux accidents climatiques de quatre années.

Face aux charges croissantes — matériel, engrais, cotisations sociales — les trésoreries des paysans sont de plus en plus inexistantes. Cette situation entraîne un profond découragement chez de nombreux jeunes : un nombre non négligeable d'entre eux envisage de mettre la clef sous la porte.

Chez les aînés, on n'investit plus, les banques étant de plus en plus réservées face à une telle situation. C'est l'avenir de toutes les régions d'élevage qui est en cause.

Monsieur le ministre, 12 000 éleveurs de la région Bourgogne ont manifesté, le 23 octobre, à Charolles, pour exiger du Gouvernement une véritable politique de l'élevage, en particulier pour les troupeaux allaitants. Vous savez qu'ils seront bientôt 100 000 à Dijon pour la même raison.

Il faut donc prendre d'urgence des mesures, tels l'attribution d'une aide économique directe et compensatoire sous forme de prime à la vache non traite et le paiement immédiat des indemnités spéciales de piémont promises depuis longtemps.

Pour les exploitations en situation financière difficile, outre la prise en charge des intérêts d'annuités, il faut instituer un différé de deux ans pour le remboursement des annuités sans frais supplémentaires.

Enfin et surtout, il faut, à moyen et à long terme, organiser les marchés pour le bovin — le maigre et le gras — avec garantie de prix planchers, comme avant 1958.

Vous avez également, dans votre budget, négligé, monsieur le ministre, d'autres investissements considérables comme l'enseignement agricole, la formation, la recherche et le développement, c'est-à-dire la vulgarisation.

Après le discours de Vassy, après vos multiples déclarations, après le colloque de Grignon organisé par le directeur général de l'enseignement, on aurait pu supposer qu'en 1980 l'enseignement agricole sortirait du ghetto budgétaire dans lequel il est plongé depuis plus de dix ans.

Nous reviendrons sur les chiffres, mais au préalable, nous voudrions vous soumettre deux questions qui touchent au fond.

La première a trait à l'orientation de l'enseignement agricole.

La loi du 2 août 1960 fixe les orientations de l'enseignement agricole. Depuis, les réformes et aménagements se sont succédés. Au colloque de Grignon du 1^{er} octobre, vous énonciez les bases doctrinales de votre réforme et demandiez à vos invités d'en débattre. Remarquons au passage la mascarade que constitue ce colloque puisque dès la rentrée, dans la hâte et la précipitation, sans concertation ni préparation des enseignants, la première phase de votre réforme était déjà mise en place.

Notre deuxième question porte sur la planification et le développement de l'enseignement agricole.

En 1969, sous prétexte de la mise en place d'une carte scolaire, une pause budgétaire était instituée dans les crédits d'investissement. Depuis, tous les ministres de l'agriculture qui se sont succédés ont annoncé, de cette tribune, la sortie imminente de ce document. Votre position de décembre 1977, monsieur le ministre, a le mérite de la clarté.

« Le Gouvernement, disiez-vous, refuse de figer l'enseignement agricole dans des structures technocratiques et bureaucratiques... ». Bravo ! mais n'est-il pas curieux de constater qu'une planification indispensable en 1969 devient, comme par enchantement, superflue dix ans après ? Vos prédécesseurs se seraient-ils trompés à ce point ? Comment le Gouvernement peut-il juger nécessaire une carte scolaire pour l'éducation nationale et la considérer comme inutile dans l'enseignement agricole ?

Nous estimons pour notre part que l'argument de la carte scolaire vous a permis, pendant dix ans, de stopper le développement de l'enseignement agricole public en laissant l'enseignement privé se développer de façon anarchique.

Ces deux points préalables étant posés, examinons votre projet de budget.

Vous reconduisez, en francs courants, les crédits d'investissement de 1979 ; autant dire que vous diminuez les crédits disponibles. Il est toutefois inquiétant de constater que l'insuffisance des crédits ne vous permet même plus d'assurer la mise en conformité aux règles de sécurité et l'entretien normal des bâtiments — j' parle toujours de l'enseignement agricole. Lorsque vos services reportent à des jours meilleurs des travaux de sécurité exigés par les commissions compétentes, mesurez-vous les risques, monsieur le ministre, que vous faites courir aux élèves et aux personnels ? Prendriez-vous la responsabilité d'un nouveau Pailleron dans l'enseignement agricole ?

Je vous signale qu'à Magny-Cours la direction du lycée agricole de cette ville est obligée de s'adresser, une fois de plus, au conseil général pour financer les réparations qui relèvent de votre ministère.

Je voudrais maintenant conclure pour ne pas dépasser le court temps de parole qui n'est imparti.

Nous enregistrons que vous êtes en butte aux mêmes types de problèmes avec les personnels de l'enseignement privé qui constatent que les augmentations de crédits ne se traduisent pas par des renégociations de leurs salaires. Où passe l'argent ? Ces personnels disent clairement aujourd'hui que la loi du 28 juillet 1978 n'est qu'un leurre. Ils réclament la mise en place de contrats d'association en attendant la nationalisation de leurs établissements et leur intégration au ministère de l'éducation. C'est un fait nouveau avec lequel désormais vous devez compter.

Comparons seulement avec certains pays d'Europe. Quel retard avons-nous accumulé depuis plus de dix ans !

Echec social, échec économique, telles sont les deux caractéristiques de la politique agricole que vous avez préconisée. Une autre politique doit être mise en place.

Au niveau budgétaire, comme je l'ai exposé plus haut, un redressement doit être opéré en faveur des investissements collectifs pour permettre une meilleure exploitation des potentia-

lités naturelles dans l'environnement économique actuel. La mise en place de véritables organisations des marchés agricoles, dans le cadre d'une planification démocratique, procurant aux exploitants agricoles des prix garantis tenant compte des coûts de production dans le cadre de quantums, permettrait d'établir un nouvel équilibre entre les divers financements publics à l'agriculture ; en effet, le schéma de développement que nous préconisons sera moins consommateur de crédits d'investissement individuels et de dépenses d'intervention sur excédents coûteuses, plus tourné vers des crédits d'équipements collectifs et d'orientation. Le contribuable, qui est aussi consommateur, serait indiscutablement gagnant dans un tel système de production.

Vous ne voulez pas tirer les leçons de votre échec économique dans le secteur agricole. Vous ne voulez pas reconnaître que, souvent, le schéma capitaliste qui vise à substituer de manière progressive et massive le capital au travail des hommes n'est pas adapté à la situation économique actuelle.

En un mot, vous ne voulez pas, et je le comprends, reconnaître que les solutions socialistes sont seules capables de répondre aux exigences du monde moderne. Heureusement, les agriculteurs, eux, commencent à le comprendre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pasty.

M. Jean-Claude Pasty. Monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année, l'examen du budget du ministère de l'agriculture offre aux parlementaires l'occasion non seulement de se prononcer sur des crédits, mais, d'une façon plus large, de faire le point sur la situation agricole et la politique suivie.

Cette année, cette discussion revêt une importance particulière en raison, d'une part, de l'actualité communautaire, très largement dominée par le devenir de la politique agricole commune, d'autre part, du fait qu'elle sera suivie de la discussion du projet de loi d'orientation agricole qui doit engager l'avenir de l'agriculture française.

La logique aurait voulu que la discussion sur les perspectives à long terme précède celle du budget qui, en raison de la règle de l'annualité, ne peut de toute évidence engager que le court terme, et nous le regrettons.

Sous l'angle de l'actualité, la politique agricole doit être appréciée dans une triple perspective : communautaire, nationale et régionale.

D'abord la perspective communautaire.

Le vote intervenu hier soir à l'Assemblée européenne, réduisant les dépenses du F. E. O. G. A. et instituant une taxe de coresponsabilité aggravée, frappant les producteurs de lait, ouvre une crise grave au sein des institutions européennes et rend dérisoires les développements que je souhaitais consacrer à cette question.

Dès lors, il n'est plus possible de traiter de cet important sujet en quelques minutes, et le groupe R. P. R. demande avec insistance qu'un débat soit consacré ici même au devenir de la politique agricole commune. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Compte tenu des inquiétudes légitimes des agriculteurs, nous insistons pour que ce débat ait lieu le plus rapidement possible, dès la fin de la discussion du projet de loi de finances pour 1980.

Je limiterai donc mon propos à quelques observations relatives à la politique agricole commune.

Deux conceptions de l'agriculture s'affrontent au sein de la communauté des Neuf : celle des Etats maritimes dont les préoccupations sont essentiellement orientées vers le commerce international et pour lesquels l'agriculture est soit marginale — c'est le cas de la Grande-Bretagne —, soit très spécialisée pour l'exportation, ce qui est le cas du Danemark et des Pays-Bas ; celle des pays continentaux et de l'Irlande pour lesquels l'agriculture représente un élément essentiel de leur puissance économique et un facteur irremplaçable d'équilibre social.

L'attitude actuelle des responsables de la Communauté et de l'Assemblée européenne, qui consiste à aborder le problème de la politique agricole commune sous le seul angle des dépenses budgétaires, est parfaitement révélatrice de leur incapacité

à choisir entre ces deux conceptions. Cette attitude fait penser à celle du médecin qui, confronté à la fièvre de son malade, prendrait la décision de casser le thermomètre.

La politique agricole commune est-elle menacée ? Oui, si l'on s'engage dans une voie consistant à céder petit à petit, et secteur par secteur, comme on effeuille une marguerite, aux exigences anglaises. Non, si, au lieu de se cantonner dans la défensive, les Etats européens qui proclament leur volonté de construire l'Europe se ressaisissent et affirment leur volonté de relancer la politique commune.

Cette relance offensive de la politique commune doit s'appuyer sur trois idées.

Première idée : définir quelle doit être la place de l'agriculture au sein de l'économie de la Communauté. A partir du moment où l'Europe des Neuf existe en tant qu'entité politique et économique, il n'y a aucune raison de laisser aux seuls Etats-Unis le monopole du commerce international des produits agricoles. Faut-il rappeler que l'Europe n'a pas seulement une vocation industrielle et commerciale, mais aussi et fondamentalement une vocation agricole ? Dans ce domaine comme dans celui de l'énergie, l'Europe se doit d'affirmer son indépendance vis-à-vis des Etats-Unis.

M. Raymond Tourrain. Bravo !

M. Jean-Claude Pasty. Deuxième idée : rétablir à l'intérieur de la Communauté des conditions de concurrence normale reposant sur un retour aux principes fondamentaux de la politique commune, à savoir la libre circulation des produits, la préférence communautaire et la solidarité financière. Cela suppose la suppression des montants compensatoires monétaires, la remise en cause, lorsqu'elle ne résulte pas des traités, de toute atteinte au principe de la préférence communautaire et, enfin, le refus de toute initiative telle que le plafonnement des dépenses du F. E. O. G. A. ou telle que la prise en charge par la France des mesures d'intervention en faveur des producteurs ovins dans le cadre du futur règlement, qui, si elles étaient retenues, aboutiraient à renoncer de facto au principe de la solidarité financière.

Troisième idée : enfin, mieux orienter la politique agricole commune. C'est dans cette voie qu'il faut rechercher l'efficacité maximale des aides que l'Europe consacre au soutien de son agriculture. Nous ferons à cet égard des propositions à l'occasion du débat sur la politique commune dont nous demandons l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cette relance de la politique agricole commune ne peut être le fait d'une assemblée irresponsable, mais doit être celui de la volonté politique exprimée par les gouvernements des Etats membres.

M. Yves Guéna et M. Charles Miossec. Très bien !

M. Jean-Claude Pasty. La crise des institutions européennes ouverte par le vote de l'Assemblée européenne ne fait que, hélas ! confirmer les craintes que le R. P. R. a toujours exprimées et qu'il a développées lors de la campagne pour les élections européennes. Nous n'en tirons aucune gloire, mais nous devons constater avec infiniment de tristesse pour notre pays que nos appréhensions étaient fondées. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

L'ambition que nous souhaitons avoir pour notre agriculture au niveau communautaire se retrouve-t-elle dans les propositions budgétaires qui nous sont présentées pour 1980 ?

Si l'on compare le projet de budget pour 1980 aux crédits votés pour 1979, on doit reconnaître que les propositions qui nous sont faites sont meilleures ou moins mauvaises que celles que nous avons eu à connaître l'année dernière. Il n'est pas inexact non plus de dire que vous vous êtes efforcé, monsieur le ministre, de tenir compte, dans une certaine mesure, des critiques qui avaient été formulées par l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'insuffisance des dotations d'équipement.

Mais, si l'on compare ces propositions aux objectifs ambitieux assignés à notre agriculture par le discours de Vassy et par la loi d'orientation, qui doit en être la traduction, nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde déception.

L'agriculture, pétrole vert de la France, sa montée en puissance et la promotion des filières de progrès annoncées dans l'exposé des motifs de la loi d'orientation nous laissaient espérer une priorité accentuée en faveur de l'agriculture au sein des

choix budgétaires opérés par le Gouvernement. Or nous sommes conduits à constater qu'en 1980 l'ensemble des dépenses publiques bénéficiant à l'agriculture ne progressera que de 12,1 p. 100 et que les crédits de votre ministère n'augmenteront que de 13,6 p. 100, soit moins que le budget de l'Etat.

Certes, un effort réel est consenti en faveur de certains équipements — hydraulique, remembrement et forêt — qui correspondent aux priorités annoncées par le Premier ministre dans sa lettre d'engagement aux organisations agricoles en date du 4 juillet.

Nous enregistrons également comme un fait très positif que les crédits nécessaires à la revalorisation de l'indemnité viagère de départ non-complément de retraite aient été inscrits dans le projet de budget sans attendre le vote de la loi d'orientation : mais pourriez-vous nous donner, monsieur le ministre, la double assurance que cette revalorisation prendra bien effet à partir du 1^{er} janvier 1980, et que le montant de cette indemnité viagère de départ sera régulièrement revalorisée chaque année, pour tenir compte de l'évolution du montant des retraites agricoles ?

Ces aspects positifs de votre budget, pour encourageants qu'ils soient, ne doivent pas masquer les nombreux coins d'ombre qui subsistent. En inversant la tendance à la dégradation constante des dépenses d'équipement qui, de 1973 à 1979, ont diminué globalement de 37 p. 100 en francs constants, le projet de budget pour 1980 ne fait qu'à peine esquisser le virage souhaitable annoncé par la loi d'orientation.

La profession agricole avait souhaité, et elle souhaite toujours, que la loi d'orientation soit accompagnée d'une loi de programme. Et fait, le Premier ministre ne s'est engagé que sur des priorités, certes intéressantes, mais limitées, qui sont loin de correspondre à toutes les priorités inscrites dans la logique de la loi d'orientation.

Ainsi, nous déplorons que les dépenses d'équipement de l'enseignement public et privé, les aides à la modernisation des exploitations, qui recouvrent, notamment, les subventions aux bâtiments d'élevage, les aides aux industries agricoles et alimentaires, malgré la création récente d'un secrétariat d'Etat, restent bloquées à leur niveau de l'année dernière ou ne progressent que d'un pourcentage inférieur à la hausse des prix.

L'installation des jeunes agriculteurs, autre priorité de la loi d'orientation, sera certes favorisée par la revalorisation de l'indemnité viagère de départ, mais aucun réajustement de la dotation d'installation n'est prévu et le blocage du coût des bonifications d'intérêt risque de se traduire par un renchérissement du coût des prêts spéciaux.

La politique de l'élevage, absolument nécessaire à une meilleure orientation des productions, ne bénéficie pas d'une priorité pour ce qui est des crédits de prophylaxie, de sélection et d'orientation en faveur des troupeaux allaitants. Dès lors, comment s'étonner que les producteurs de viande envisagent de se reconverter en producteurs de lait ?

Ainsi, nous devons constater que les priorités reconnues par le Premier ministre ont pour contrepartie le sacrifice de priorités tout aussi essentielles, comme la formation des hommes — nous avons appris que les crédits relevant du Premier ministre et consacrés à la formation continue seraient fortement amputés en raison de la priorité accordée au troisième pacte pour l'emploi des jeunes — la modernisation et le développement des industries agricoles et alimentaires et, enfin, la nécessaire relance de notre élevage.

De surcroît, nous constatons que ceux de nos collègues qui, ici même, l'année dernière, dénonçaient certaines « voies d'eau » du budget de l'agriculture, à savoir le coût des bonifications d'intérêt et des dépenses sociales, ont été entendus, au-delà même de leurs espoirs.

J'ai parlé tout à l'heure des incidences du blocage au niveau de 1979 des bonifications d'intérêt : si la tendance des années antérieures s'était maintenue, cela aurait représenté une dépense supplémentaire de l'ordre de 800 millions de francs.

En ce qui concerne le B. A. P. S. A., l'effort demandé à la profession nous semble tout à fait excessif, car il se traduira dans les cotisations individuelles, par l'effet de différents mécanismes tenant à la diminution du nombre des cotisants et aux règles de répartition, par une progression voisine de 30 p. 100 : elle s'appliquera uniformément, quelle que soit l'évolution du revenu, ce qui est injuste.

Globalement, l'effort supplémentaire demandé au titre du B. A. P. S. A., dépassera 300 millions de francs. Dans ces conditions, si l'on met en balance le colmatage des voies d'eau, qui représentera plus d'un milliard de francs, et l'augmentation des dotations prioritaires qui ne représente qu'un peu plus de 200 millions de francs, il est permis de se demander s'il ne s'agit pas d'un marché de dupes.

Plus fondamentalement, les choix effectués par le projet de budget pour l'agriculture conduisent à se demander si ceux-ci n'auront pas pour effet, tant pour ce qui concerne les priorités retenues que la diminution relative des aides correctrices aux revenus, d'accentuer les déséquilibres entre régions agricoles prospères et régions agricoles fragiles, en dépit de la création du F. I. D. A. R., ce qui me conduit à envisager maintenant la politique agricole sous son aspect régional.

Le groupe du rassemblement pour la République estime que la montée en puissance de l'agriculture française ne doit pas conduire, bien au contraire, à une accentuation des déséquilibres entre régions et départements qui restent encore trop importants.

Le projet de budget pour 1980 correspond-t-il à ces exigences ?

Nous devons, hélas, répondre par la négative. Certes, l'effort accompli en faveur de la forêt et de l'hydraulique bénéficiera aux régions déshéritées mais, s'agissant du remembrement, notre jugement ne peut être que plus nuancé et il y a tout lieu de penser que ce seront les zones les plus dynamiques qui en bénéficieront principalement.

En revanche, il ne fait aucun doute que l'insuffisance de l'effort consenti en faveur de la formation des hommes, des industries agricoles et alimentaires et de l'élevage pénalisera les régions déshéritées.

A ce tableau déjà sombre, il faut ajouter deux préoccupations : l'insuffisance par rapport aux besoins des crédits consacrés aux équipements ruraux et la diminution des aides directes aux revenus.

Représentant un département en déclin démographique, je me dois d'insister sur l'importance que revêtent les équipements publics ruraux pour le maintien des populations.

Compte tenu de leurs autres charges, il est illusoire de penser que les collectivités locales ou régionales pourront assurer le relais de l'Etat. Or si nous voyons le bout du tunnel en ce qui concerne l'adduction d'eau, les besoins restent considérables en matière d'assainissement, de voirie et d'électrification rurale. S'il faut attendre vingt ans pour que ces équipements soient achevés, ce n'est pas la peine de les entreprendre car, dans vingt ans, la population de ces zones aura disparu.

Il est donc nécessaire d'accentuer l'effort et de le réserver en priorité aux zones les plus sensibles. En matière d'électrification rurale, vous nous aviez donné l'assurance, l'année dernière, monsieur le ministre, que le fonds d'amortissement pourrait prendre en charge les programmes non subventionnés par l'Etat. Or, à ma connaissance, les textes d'application n'ont pas encore été pris et les files d'attente s'allongent.

Notre autre inquiétude concerne l'évolution des aides correctrices aux revenus que constituent les transferts sociaux et les primes « montagne ou piémont ». La non-revalorisation de ces dernières et leur paiement tardif qui semble retenir l'attention des plus hautes autorités de l'Etat, si j'en crois le journal *La Montagne*, feront l'objet de questions particulières de mes collègues Barnier et Raynal.

S'agissant du B. A. P. S. A., dont j'ai déjà parlé, ainsi que de nombreux orateurs, nous constatons la forte augmentation des cotisations sans amélioration parallèle des prestations sur deux points auxquels la profession agricole est très sensible : la revalorisation des retraites agricoles, inscrite dans le projet de loi d'orientation, et les droits personnels des conjointes d'exploitants.

Le F. I. D. A. R. suffira-t-il à corriger les évolutions préoccupantes que je viens de rappeler ? Si nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté d'utiliser de façon plus efficace, plus souple et plus sélective les différentes aides publiques que ce nouveau fonds regroupera, j'exprimerai néanmoins trois inquiétudes.

Premièrement, la progression de 10 millions de francs seulement, par rapport aux crédits antérieurs, ne nous paraît pas marquer de façon suffisante la volonté du Gouvernement de réduire les disparités régionales.

Deuxièmement, le rattachement de ce fonds — de même que des industries agricoles alimentaires — au Premier ministre ne traduit-il pas un démembrement inquiétant des attributions du ministère de l'agriculture ?

Troisièmement, la centralisation de la procédure et la nécessité d'établir des programmes ne risquent-elles pas d'aboutir à la constitution de dossiers complexes et volumineux, déroulant les promoteurs les moins bien armés pour se défendre, alors même que leurs projets correspondent à de réels besoins ? Voilà qui risque de faire les beaux jours des sociétés d'études : ne conviendrait-il pas en conséquence d'envisager une certaine décentralisation de la procédure au profit des préfets de région ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

D'une façon générale, le groupe du rassemblement pour la République souhaite que les aspects locaux de la politique agricole retiennent particulièrement l'attention et que l'on s'oriente vers des aides aux structures différenciées en fonction des particularités locales, mises en œuvre à un niveau très proche des exploitants, c'est-à-dire « le pays », en s'inspirant notamment de ce qui est fait en matière d'opérations groupées d'aménagement foncier.

Au moment de conclure, force est de constater que le projet de budget de l'agriculture pour 1980 ne correspond pas aux ambitions qui sont les nôtres en ce domaine.

Ce n'est pas la gestion du ministre de l'agriculture qui est en cause. En effet, nous avons le sentiment, monsieur le ministre, que vous êtes allé au maximum de vos possibilités de réaménagement en faveur de quelques actions de préparation de l'avenir.

Ce qui est en cause c'est le choix gouvernemental qu'exprime ce budget, choix qui ne nous semble pas en conformité avec les objectifs ambitieux et légitimes assignés à notre agriculture.

Ce choix méconnaît le rôle essentiel joué par l'agriculture au cours des deux dernières décennies pour soutenir notre croissance.

Est-il besoin de rappeler que la production agricole a crû en volume de 3,5 p. 100 par an alors que, dans le même temps, les effectifs agricoles ont diminué de 3,9 p. 100, salariés compris ? Quel secteur de l'économie peut se prévaloir de tels gains de productivité ? Ils ont permis d'affirmer que les agriculteurs étaient les Japonais de notre économie !

Est-il besoin de rappeler la contribution essentielle de l'agriculture à la lutte contre l'inflation ? De 1970 à 1978, les prix agricoles à la production ont augmenté de 85 p. 100, alors que l'ensemble des prix de détail doublait et que les prix alimentaires, au détail, augmentaient de 112 p. 100. Concrètement, cela signifie que le pouvoir d'achat global des produits agricoles a diminué, et, même si l'on marque les progrès de la productivité, il faut reconnaître que l'agriculture est un des rares secteurs de l'économie à avoir fait profiter les consommateurs de ses gains dans ce domaine.

Depuis 1974, le revenu agricole connaît une évolution préoccupante et, autour d'une moyenne médiocre, les disparités entre les régions et entre les productions sont encore plus inquiétantes.

Pourtant les agriculteurs sont disponibles pour une nouvelle croissance. Alors que l'on assiste dans le secteur industriel à une reconstitution des trésoreries et des fonds propres, conséquence à la fois de la libération des prix et d'une relative modération dans la progression des salaires, sans que cette amélioration de la situation financière des entreprises se traduise — et c'est regrettable — par une reprise de l'investissement, la situation est inverse dans l'agriculture.

La trésorerie de la majeure partie des exploitants agricoles est devenue exsangue, pour ne pas dire critique, alors que les besoins et la volonté d'investir sont considérables. Une reconstitution de la trésorerie des exploitations agricoles aurait une incidence immédiate sur l'investissement et l'emploi. Il est donc regrettable que l'agriculture ne soit pas considérée par le Gouvernement comme un secteur stratégique de relance de notre économie.

La relance en agriculture supposerait une croissance plus nettement accentuée et plus globale des crédits d'équipement dans ce secteur. La revendication de la profession en faveur d'une croissance des crédits d'équipement agricole suivant le même rythme que la progression de la production intérieure brute est une revendication légitime.

Il en est de même de la demande d'un effort supplémentaire pour une mise à niveau dans les secteurs les plus en retard, ainsi que pour permettre les adaptations de structures rendues nécessaires par certains choix politiques concernant, notamment, l'élargissement de la Communauté — choix politiques sur lesquels le rassemblement pour la République maintient d'ailleurs les réserves qu'il a précédemment exprimées.

Pour cet ensemble de raisons, l'attitude des députés du rassemblement pour la République est une attitude de réserve, dans l'attente des réponses que vous serez conduit, monsieur le ministre, à nous fournir, mais aussi dans l'attente des propositions que le Gouvernement nous présentera lors de la deuxième lecture du projet de loi de finances : car, et j'insiste de nouveau sur cet aspect des choses, ce n'est pas votre gestion qui est en cause, mais les options gouvernementales dans le domaine de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le ministre, votre projet de budget illustre bien la politique agricole du Gouvernement qui, de concert avec les autorités du Marché commun, accélère l'exode rural à tel point que même l'Institut national de la statistique et des études économiques s'inquiète de l'apparition d'immenses déserts ruraux englobant plusieurs régions entières et remettant en cause l'équilibre du pays.

Ce n'est pas le budget de 1980 de votre ministère qui va freiner ce processus inquiétant : en effet, les dépenses réservées à l'agriculture diminuent par rapport au budget de l'Etat et, compte tenu de l'inflation, les crédits sont en stagnation.

Vous avez affirmé que ce budget se préparait à accompagner la future loi d'orientation agricole. «ela ne fait que renforcer les craintes que suscite votre projet de loi qui, effectivement, se propose, au nom de la « compétitivité », d'accélérer la disparition des petits et moyens exploitants agricoles ; d'éliminer les secteurs jugés non rentables pour les profits capitalistes ; et d'assujettir, encore plus étroitement, les producteurs agricoles aux industries agro-alimentaires, de plus en plus intégrées aux grandes firmes multinationales.

La diminution, en valeur réelle, des crédits de bonification des prêts ne vise-t-elle pas, dès 1980, à rendre encore plus sélective, au détriment des exploitants familiaux et des jeunes, l'action du Crédit agricole ?

L'augmentation de 22 p. 100 des cotisations sociales que devront payer les agriculteurs en 1980 ne prépare-t-elle pas les projets de la loi d'orientation — projets qui consistent à priver de toute protection sociale les petits exploitants ou à majorer abusivement leur contribution financière ?

Comment ne pas être frappé de la concordance de cette orientation avec les objectifs réels visés actuellement au niveau de la Communauté européenne par les forces dominantes, tant conservatrices que social-démocrates ?

On ne se cache plus pour dire que les principes de la préférence communautaire et de la solidarité financière sont dépassés.

Dans la production agricole, on prône une division du travail, étendue au plan international, plus conforme aux intérêts des multinationales. On vante l'ouverture des frontières aux importations agricoles du marché mondial — notamment des Etats-Unis — que ne compenserait pas l'attribution de primes provisoires aux millions d'exploitants condamnés à la ruine et voués à grossir le nombre des chômeurs.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, qu'une telle perspective conduirait notre agriculture à n'être plus qu'une activité économique marginale, se contentant d'exploiter de manière extensive les terres les mieux situées, laissant en friche au moins le tiers du territoire national, qui ne pourrait alors que se dégrader comme il commence déjà à le faire.

Ne prétendez pas qu'il s'agit là d'hypothèses absurdes !

En effet, il y a l'exemple du règlement européen ovin que veulent nous imposer la commission européenne et les multinationales anglaises du commerce du mouton. Vous avez commencé à mettre le doigt dans l'engrenage en acceptant les importations et le principe des primes aux producteurs pour compenser la chute brutale des cours. Voilà qui est de mauvais augure pour l'avenir que vous préparez à notre agriculture.

Je pourrais parler aussi des distorsions inadmissibles que vous tolérez entre les divers producteurs agricoles de la Communauté européenne. Elles permettent, par exemple, aux éleveurs des pays à monnaie forte, comme ceux de la République fédérale d'Allemagne ou du Bénélux, de s'approvisionner en aliments du bétail à bas prix sur le marché mondial, grâce à la forte valeur de leur monnaie : ceux-ci profitent ensuite des subventions que représentent pour eux les « montants compensatoires » pour nous prendre nos marchés et exercer ainsi une concurrence déloyale, contraire à tous les principes mis en avant par le Marché commun.

Face à ces pratiques scandaleuses, vous vous obstinez à faire payer aux producteurs de lait français une taxe prétendument destinée à résorber des excédents qui n'existent pas en France, où le volume des stocks de produits laitiers se maintient au niveau de sécurité, mais d'autres pays profitent de ces distorsions artificielles et palpent l'essentiel des dépenses de la caisse commune européenne.

Le vote intervenu hier soir, à l'Assemblée européenne, afin de réduire, sur la proposition du rapporteur socialiste, les crédits de soutien des marchés agricoles et d'augmenter la taxe laitière, s'inscrit dans l'orientation dominante de la Communauté européenne visant à abaisser l'agriculture française.

Vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, vous contenter de protestations verbales et vous abriter derrière Bruxelles pour abandonner aux mains des autorités du Marché commun la politique agricole de la France. Notre pays doit garder la maîtrise de sa politique, notamment celle de l'organisation des marchés et de l'exportation de ses produits agro-alimentaires. Cette politique, la France doit la mener au profit des paysans-travailleurs, des consommateurs et de l'intérêt national, même si vous devez utiliser à cette fin le droit de veto de la France au conseil des ministres européen.

Je pourrais m'appuyer aussi sur l'exemple des viticulteurs qui se réjouissent de belles vendanges : ils doivent aujourd'hui déchanter, car les importations massives de vin d'Italie, autorisées grâce au Marché commun, ont conduit à la constitution d'un stock sans précédent venant pourtant après deux années de production déficitaire.

Je pourrais aussi citer le cas des producteurs de fruits et légumes, eux aussi confrontés aux importations étrangères et contraints à de scandaleuses destructions alors que tant de familles doivent se priver !

Et que deviendront notre viticulture et nos productions fruitières, avec l'élargissement de la Communauté à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne, ajoutant de nouvelles « Italie » aux importations abusives qui ruinent nos producteurs ?

Vous savez bien que toutes les garanties dont vous faites état pour faire accepter cet élargissement ne valent pas plus que toutes celles qui sont inscrites dans le Traité de Rome et qui se sont révélées sans valeur.

Comment ne pas être frappé par la description de cette politique de déclin de notre agriculture résultant des orientations gouvernementales et du contraste grandissant entre vos paroles et vos actes !

D'un côté, la poursuite de l'exode rural, l'impossibilité dans huit cas sur dix, au moins, pour les jeunes qui le désirent de s'engager dans le métier d'agriculteur, du fait des obstacles innombrables opposés par votre politique et par la perspective d'un revenu agricole en baisse constante depuis six ans, conduisant à une agriculture handicapée dans ses forces vives, de l'autre, des discours grandiloquents sur l'agriculture, « pétrole de la France », que, à l'exemple du Président de la République, vous répétez.

A ce concert, qui n'a pas fait avancer d'un pouce les garanties d'avenir pour notre agriculture ni notre capacité d'exporter des produits transformés au lieu de matières brutes, est venu se joindre un nouveau secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires dont on a décidé en haut lieu de vous flanquer. Il est douteux que, par-delà l'opération politicienne, consistant à nommer au Gouvernement pour services rendus l'ancien président de la F.N.S.E.A., l'arrivée et l'installation de Michel Debatisse puissent créer beaucoup d'illusion sur les vertus de votre politique agricole et alimentaire dont sont victimes la majorité des agriculteurs et le pays tout entier.

C'est contre cette politique que, depuis quelques mois, se succèdent d'importantes manifestations paysannes dans les diverses régions du pays.

Les revendications exprimées sont simples : les manifestants exigent des prix agricoles qui correspondent aux coûts de production, autrement dit que leur travail soit payé décemment, qu'ils puissent continuer de vivre et de travailler au pays, que les jeunes puissent s'installer pour mettre en valeur cette terre à laquelle ils sont attachés.

De cette tribune, je voudrais, au nom des députés communistes, assurer les paysans travailleurs de notre soutien le plus complet à leur lutte légitime à un double titre.

Légitime, car il est scandaleux de faire baisser — pendant six années consécutives — le revenu de ceux qui travaillent pour nourrir le pays.

Légitime, car si cette action ne fait pas reculer votre politique malthusienne, ce serait l'avenir de l'agriculture qui serait mis en cause et par là même l'équilibre de nos régions compromises et l'économie nationale amputée d'une activité irremplaçable.

M. Paul Balmigère. Très bien !

M. André Lajoinie. C'est pourquoi nous serons aux côtés des paysans pour faire échec aux mauvais coups qui se préparent tant à Paris qu'à Bruxelles.

Nous nous opposons à tout projet de règlement européen ovin qui n'apporterait pas à nos producteurs les mêmes garanties que la réglementation française actuelle, ce qui suppose une protection sans faille extra-communautaire et intracommunautaire et un encouragement au développement de l'élevage du mouton fortement déficitaire en France.

Non seulement nous nous opposons à toute augmentation de la taxe de coresponsabilité sur le lait, mais nous demandons la suppression ainsi que l'arrêt des poursuites contre les producteurs.

Nous nous opposons au plan d'arrachage du vignoble français, décidé à Bruxelles et aux importations abusives de vin, prélude à l'élargissement du Marché commun que nous combattons.

Nous agissons pour la garantie d'un revenu paysan décent grâce à des prix agricoles rémunérateurs à la production et à la réduction de charges et, à cet effet, nous exigeons la suppression définitive des montants compensatoires qui pénalisent nos agriculteurs et, en particulier, nos éleveurs, qui voient baisser les cours de la viande à la production, alors que ces cours s'envolent à la consommation.

Nous luttons pour une politique en faveur des exploitants familiaux, leur donnant la priorité pour l'achat ou la location des terres qui devraient être soustraites à la spéculation foncière, pour une politique les aidant à produire dans de meilleures conditions, grâce notamment à la coopération.

Nous proposons une véritable protection sociale de la famille paysanne, fondée sur des cotisations plus justes et nous demandons pour les salariés agricoles la parité complète en matière de droits sociaux avec les autres salariés.

Nous agissons pour améliorer le cadre de vie paysan et rural grâce à de meilleurs équipements collectifs, à la création d'activités économiques créatrices d'emplois dans les zones rurales permettant le maintien des populations au pays. Nous nous prononçons pour une véritable politique de la montagne considérant l'agriculture comme d'utilité publique et demandons le doublement de l'indemnité spéciale de montagne.

Notre proposition de loi cadre définit, contrairement à votre projet de loi d'orientation, des orientations susceptibles de développer une grande agriculture fondée sur les exploitations de type familial ; une agriculture ayant une recherche agronomique d'avant-garde, une formation professionnelle agricole de haut niveau et des actions de développement concernant tous les producteurs ; une agriculture capable d'approvisionner le pays et d'être à la base d'industries agro-alimentaires modernes et qui valorise la production agricole au lieu de rançonner, comme vous voulez le faire, les producteurs.

En bref, nous voulons un secteur agro-alimentaire en expansion, capable de jouer un rôle de premier plan pour lutter contre la faim dans le monde et remplir les responsabilités de la France pour une véritable coopération dans un nouvel ordre politique et économique mondial.

En appuyant par leurs luttes ces propositions, les travailleurs de la terre vous ont déjà fait reculer plusieurs fois. Ils ne doivent compter que sur leur détermination pour obtenir les

améliorations indispensables qui correspondent à leurs intérêts et à ceux du pays tout entier. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, l'ensemble des crédits dont nous discutons relevaient tous, jusqu'à très récemment, de l'autorité du ministère de l'Agriculture.

Or, le décret n° 79-938, paru au *Journal officiel* d'aujourd'hui, modifie l'organisation du Gouvernement et retire un certain nombre de services, de la compétence du ministère de l'Agriculture, notamment en ce qui concerne « la transformation des produits agricoles et des produits de la mer, ainsi que la commercialisation de ces produits après transformation » ; ces attributions sont désormais dévolues au Premier ministre qui les délègue à un secrétaire d'Etat.

Nous nous trouvons donc devant une situation étrange. Nous discutons de crédits en l'absence de l'autorité gouvernementale compétente. Serait-il possible que la présidence de l'Assemblée intervienne pour que le Gouvernement soit valablement représenté, d'autant que la création de ce nouveau poste ministériel, d'une part, le détachement des industries agricoles et alimentaires du ministère de l'Agriculture aux services du Premier ministre, d'autre part, montrent la volonté de séparer des fonctions qui jusqu'à présent étaient rassemblées.

Il est tout à fait paradoxal que M. Debatisse ne soit pas là ce matin. Et cette réflexion m'est venue à l'esprit après le mot de M. Lajoie selon lequel on vous a « flanqué », monsieur le ministre, d'un nouveau secrétaire d'Etat. Or ce n'est pas exactement le cas : on vous a retiré certaines attributions pour les confier au Premier ministre.

Il est donc indispensable que M. Debatisse puisse venir aujourd'hui devant l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Mon cher collègue, je pense que M. le ministre de l'Agriculture, présent à ce banc, vous a entendu. Peut-être aurons-nous du nouveau sur ce sujet dans la journée.

Agriculture, B. A. P. S. A. (suite).

M. le président. La parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, même en l'absence de Michel Debatisse, j'interviendrai au nom du groupe de l'union pour la démocratie française.

A s'en tenir strictement aux chiffres, la progression de votre projet de budget peut paraître médiocre par rapport à celle du budget de la nation : 13,65 p. 100 contre 14,3 p. 100.

Mais, pour le groupe de l'union pour la démocratie française, c'est un bon budget quant à ses choix.

De toute évidence, vous avez tenu à faire un effort particulier en faveur des dépenses consacrées à la préparation de l'avenir. Nous vous l'avions demandé ces dernières années, pour l'équipement, les structures, la recherche et la formation des agriculteurs.

Le remembrement, l'hydraulique, la forêt, la recherche sont les chapitres privilégiés.

Mais on ne saurait oublier les mesures particulières qui sont prises pour soutenir l'installation et je pense là au doublement de l'indemnité viagère de départ, à l'augmentation de 28 p. 100 des crédits consacrés à la dotation à l'installation.

Il convient, de plus, de se souvenir que les 25 milliards de francs auxquels je viens de faire allusion ne sont pas les seuls crédits consacrés à l'Agriculture et que ce seront, au total, 60,766 milliards de francs qui y seront affectés d'une manière ou d'une autre.

Il est vrai que comme chaque année sept grands postes se partagent à eux seuls près de 56 milliards de francs : le B. A. P. S. A., avec 30,1 milliards ; le versement à la Communauté économique européenne, avec 11,7 milliards ; la bonifica-

tion d'intérêt, avec 5,3 milliards ; le fonctionnement de l'Administration, avec 3,9 milliards ; la subvention économique, avec 2,15 milliards ; l'V. D., avec 1,01 milliard, et les comptes spéciaux, avec 900 millions de francs.

Il ne reste donc que quelque 4 milliards de francs pour les autres types d'actions, ce qui paraît évidemment assez faible.

Progression, donc, des dépenses tournées vers l'avenir ; stabilisation des dépenses traditionnelles de fonctionnement ; mise en œuvre, déjà, des engagements financiers acceptés par le Gouvernement pour accompagner le projet de loi d'orientation agricole ; poursuite de certaines actions engagées au cours des dernières années : telles sont les caractéristiques essentielles de ce projet de budget.

Je ne m'y étendrai pas davantage, car nous sommes d'accord avec vos choix.

Je voudrais, en revanche, vous faire part de quelques réflexions plus générales.

La récente nomination de Michel Debatisse à un poste de responsabilité qui, effectivement, ne dépend pas de vous, et auquel nous apportons bien évidemment notre soutien, est la preuve tangible, contrairement au dire de certains, de la volonté des pouvoirs publics de faire quelque chose de notre agriculture. Néanmoins, on ne peut manquer de s'interroger.

De quelle agriculture la France veut-elle se doter ? Est-elle bien toujours considérée comme une chance pour l'économie nationale ? Que veulent en faire les pouvoirs publics ? Quel volume de croissance — et cette question angoisse certains — la Communauté pourra-t-elle absorber en matière agricole et agro-alimentaire ?

Ces interrogations, monsieur le ministre, ne sont pas des objections et n'ont pas pour objet de jeter le trouble dans les esprits. Mais les agriculteurs sont inquiets et ont besoin de mieux comprendre les buts que nous visons.

Nous avons entendu dire à maintes reprises que l'agriculture était un élément essentiel de notre politique d'exportation. Alors répétons-le nous aussi : nous voulons une agriculture forte, qui tienne toute sa place dans la croissance économique d'aujourd'hui et encore plus de demain.

Or, depuis quelques années, la manière dont l'agriculture se développe a changé. A une période d'expansion forte succède, compte tenu de la stagnation des revenus agricoles, un rythme de progrès moins sensible. On ne pourrait en dire autant de nos partenaires du Marché commun, après examen de ce qui se passe chez eux.

L'écart de compétitivité qui existait déjà entre les Hollandais, les Danois, les Allemands et nous-mêmes ne risque-t-il pas de s'accroître, si nous n'y prenons garde ?

L'intensification progressive des agricultures européennes s'est traduite par un développement considérable des équipements et, surtout, des consommations intermédiaires. Pour ces dernières, le volume est passé de l'indice 100 en 1959 à l'indice 300 en 1978. Cette évolution a permis une amélioration de la valeur ajoutée par actif.

Mais, vous le savez bien, monsieur le ministre, ces statistiques tiennent pour beaucoup à la diminution du nombre des actifs.

La plupart des exploitations qui ont disparu étaient de petites dimensions. Qu'en est-il pour les exploitations entre vingt et quarante hectares qui sont les plus nombreuses et forment l'ossature même de notre potentiel agricole ?

Cette élévation du prix de certaines consommations intermédiaires, et particulièrement du pétrole, doit bien évidemment ne pas être considérée comme un simple accident de parcours, mais comme une tendance à beaucoup plus long terme.

Il convient donc aujourd'hui de tout mettre en œuvre pour réduire notre vulnérabilité. A cet effet, il faut absolument que soient vulgarisés des systèmes de production moins dépendants de la consommation d'énergie.

Cette nouvelle orientation doit devenir un impératif.

Autre impératif, celui du commerce extérieur. L'affirmation de la vocation exportatrice du secteur agro-alimentaire français doit trouver, dans les prochaines années, une nouvelle dimension car, bien que la tendance générale reste à l'excédent, son solde s'est dégradé depuis quelques années.

Les voies de recherche me semblent devoir porter sur moins de concentration de nos exportations sur la Communauté européenne dont le marché tend à l'autosuffisance pour certains produits tel le lait, et vous savez que nous consacrons 23 milliards de francs de soutien à la production laitière. Il faudra trouver des solutions, sinon le budget de la Communauté ne pourra pas suivre.

Moins de dépendance également pour les productions végétales ; moins d'importations de cheval, de mouton, d'abats.

Dans ce domaine européen, beaucoup serait à dire, dans le domaine agro-alimentaire aussi, car le développement de l'industrie agro-alimentaire, s'il se fait de façon débridée sur le plan économique, et je dirai capitaliste, peut aboutir pour nos producteurs à acheter moins cher encore les produits de base indispensables à l'industrie agro-alimentaire.

Qu'il me soit permis de rappeler que nous voulons une France forte dans une Europe forte. Il nous faut une politique agricole commune plus solide, plus saine, qui n'oppose pas les agricultures nationales mais les développe, qui ne sclérose pas les progrès économiques mais les suscite, qui ne se renferme pas sur elle-même, mais conquière des marchés extérieurs. C'est dans cet esprit que l'élargissement qui viendra un jour prendra tout son sens et évitera à certaines régions d'en subir de plein fouet les effets les plus néfastes.

Cette agriculture nouvelle doit s'appuyer dans notre pays sur une politique de renouvellement et donc d'installation des jeunes.

Des efforts sont faits par le Gouvernement. Ils sont incontestés, mais sont-ils suffisants ?

Au rythme de 10 000 à 12 000 installations par an, nous n'assurons pas le renouvellement des exploitations actuelles, et nous nous acheminons vers un taux de population agricole qui, baissant d'année en année, va bientôt rejoindre celui de nos voisins britanniques. Est-ce d'une agriculture à l'américaine que nous voulons ? Je ne le crois pas.

Des mesures nouvelles sont nécessaires. J'ai le bon espoir que la loi d'orientation agricole nous permettra de revenir sur ce problème et d'y trouver les solutions adéquates, par exemple en favorisant les règlements successoraux.

Parmi les autres domaines sur lesquels il convient de s'interroger également, je citerai le B. A. P. S. A., dont la masse financière grossit de jour en jour pour atteindre des proportions considérables.

Les cotisations sont ce qu'elles sont : trop fortes au gré de ceux qui les payent ; insuffisantes, au regard des besoins. Trouver le bon équilibre n'est pas chose facile.

Une solution équilibrée ne sera élaborée que lorsque l'on connaîtra mieux les revenus agricoles et aussi, il faut avoir le courage politique de le dire, lorsque nous mettrons un terme à certains abus des ayants droit des prestations sociales agricoles. Je pense à certaines attributions du fonds national de solidarité, des pluri-actifs qui bénéficient du régime de base pour une prestation minimum.

En ce qui concerne la meilleure connaissance des revenus agricoles, il n'y a pas de solution miracle : il faut une fiscalité adaptée à notre agriculture.

Incontestablement, la fiscalité « au réel » est un puissant secteur de progrès pour une meilleure gestion économique de l'entreprise. Certes, elle nécessite des aménagements, mais je crois qu'il serait bon de la rendre obligatoire dans certains cas nouveaux, soit lorsque une installation s'effectue, soit lorsque l'exploitant est amené, avec des aides publiques, à se lancer dans des investissements d'un certain niveau.

Nous aurions tous à gagner, y compris les agriculteurs, d'une meilleure approche des revenus, et les Français auraient des surprises, car les revenus des agriculteurs ne sont pas aussi importants que le pensent les personnes étrangères à ce secteur d'activité.

Beaucoup reste à dire sur les structures de production, la nécessité de la régionalisation, les organisations économiques, sur certains produits, l'aménagement du territoire.

Mais le débat sur le projet de loi d'orientation agricole nous en laissera, je l'espère, le temps et nous donnera surtout plus de moyens.

Il importe en effet que cette loi ne reste pas un vœu pieux. Tout un secteur économique, toute une population et, à travers eux, la puissance économique de la France en dépendent. Nous voterons donc ce budget, mais nous attendons beaucoup du projet de loi d'orientation agricole. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Ceux qui ont écouté attentivement les rapporteurs ou les orateurs inscrits ne peuvent que reconnaître objectivement, monsieur le ministre, que votre tâche est lourde. Et ceux qui suivent avec assiduité vos efforts pour défendre dans des conditions difficiles l'agriculture française, face à nos partenaires de la Communauté, savent combien votre mérite est grand. Croyez bien que le monde rural en est également conscient.

Mon intervention se bornera à l'évocation de la mise en valeur des marais, et plus particulièrement des marais de Charente-Maritime.

Les marais recouvrent en Charente-Maritime une superficie de 80 000 hectares. C'est dire ce qu'ils représentent potentiellement.

Comment les mettre techniquement en valeur ?

Les travaux menés par l'I. N. R. A. permettent d'envisager trois voies de développement agricole : celle de l'élevage exclusif avec un emploi plus rationnel de la prairie permanente et des spéculations animales adaptées aux possibilités végétales, notamment pour la production de viande ; celle de l'élevage dominant, mais avec introduction de cultures fourragères et céréalières ; enfin, celle qui implique une évolution des exploitations vers un type de grandes cultures par l'introduction de successions culturales à base de céréales.

Ces trois orientations possibles en vue de la valorisation agricole des marais, se fondent sur les résultats expérimentaux en vraie grandeur, recueillis — en dehors de ceux qui proviennent de la station expérimentale de l'I. N. R. A. de Saint-Laurent-de-la-Prée — sur une douzaine de fermes de référence appartenant à des agriculteurs et dont les superficies d'exploitation ont été aménagées et assainies avec l'aide financière de votre ministère.

Quels sont les obstacles qui s'opposent à cette mise en valeur et quels sont les problèmes fonciers et hydrauliques qui en découlent ?

A l'exclusion de la partie desséchée du marais poitevin, les structures des exploitations sont généralement petites et reposent sur un parcellaire dégradé.

Cette structure détériorée des exploitations agricoles suppose l'intervention systématique de la S. A. F. E. R. afin que soient constituées des réserves permettant précisément une restructuration de ces mêmes exploitations.

De même, l'intervention d'opérations de remembrement rural constitue une nécessité absolue si l'on veut obtenir un aménagement hydraulique rationnel.

Quel est l'intérêt de l'aménagement du marais ?

Un aménagement global du marais est indispensable si l'on veut maintenir le potentiel économique agricole du département de la Charente-Maritime, victime des prélèvements nécessaires à l'urbanisation et aux grands travaux d'intérêt public. Cette conception ne signifie pas, cependant, que tout le marais doit être mis en valeur au profit de l'agriculture.

En effet, outre que le prix de revient de cet aménagement serait trop onéreux et donc d'une rentabilité économique incertaine, il est nécessaire et indispensable de conserver une partie importante de ces territoires sous forme de zones humides. Il est également nécessaire de préserver les activités conchylicoles qui se situent en bordure immédiate des marais littoraux. Enfin, il ne faut pas oublier que les marais représentent un paysage typique et particulier qu'il faut préserver.

Les choix qui devront être faits, aussi bien par les organisations professionnelles agricoles que par l'ensemble des services techniques et extérieurs du ministère de l'agriculture, devraient permettre, si les moyens financiers sont accordés, de profiter de cette mise en valeur agricole pour y établir, après un aménagement rationnel, des jeunes agriculteurs.

Ces mêmes choix doivent permettre, après limitation des aléas climatiques et des variations naturelles du plan d'eau, une agriculture dynamique pouvant s'orienter vers des spéculations animales en vue de la production de viande ou, le cas échéant, de cultures céréalières ou protéagineuses qui font défaut actuellement dans la production agricole française.

Enfin, cette même mise en valeur agricole du marais doit permettre la gestion d'un patrimoine hydraulique extrêmement important, absolument indispensable, ainsi qu'un meilleur entretien de l'espace naturel.

Quelles sont les priorités à retenir lors de cet aménagement ?

Plusieurs réalisations sont déjà intervenues, avec l'aide de l'I. N. R. A. Je citerai notamment : la création de l'U.N.I.M.A., qui a regroupé cent associations syndicales ; l'installation de douze fermes de référence ; l'organisation par l'association départementale de développement agricole de la Charente-Maritime, de commissions spécifiques ; la création par la chambre d'agriculture d'une association spécialisée dont l'objet est de promouvoir l'élevage dans le marais par la gestion d'un troupeau expérimental ; la création d'une association syndicale de drainage du marais charentais, ainsi que, plus récemment, la création d'une association syndicale départementale ayant pour objet l'assainissement et l'irrigation dans le marais.

Il devient maintenant nécessaire, après les réalisations issues du programme d'aménagement des marais de l'Ouest, de passer à une phase opérationnelle en faveur des agriculteurs de ces régions en les aidant à constituer des unités économiques agricoles viables, en partant de celles qui existent ou en en créant de nouvelles pour les jeunes.

Les objectifs techniques et économiques qui sont d'ores et déjà fixés et qui se fondent sur les résultats expérimentaux enregistrés, nécessitent la mise en œuvre d'équipements productifs comme l'assainissement et le drainage, sans oublier la constitution de réserves d'irrigation à partir des bassins naturels existant dans le marais.

Ces équipements qui sont parfaitement conformes à la volonté du Gouvernement de valoriser l'agriculture française — volonté exprimée dans le projet de loi d'orientation agricole — doivent déboucher sur une reconquête partielle du marais charentais en vue d'une utilisation agricole et même aquicole. Ces mêmes équipements, qui peuvent concerner les marais qui vont de la Loire à la Gironde, justifient donc, à l'orée du VIII^e Plan, la mise en œuvre d'un programme d'aménagement particulier faisant appel à des ressources financières qui dépassent celles qui sont consenties annuellement aux programmes régionaux d'hydraulique et d'aménagement foncier.

Soyons certains que ce programme d'aménagement, pris en considération par le Gouvernement, serait exécuté avec conviction et avec sagesse sur le plan départemental par les responsables de la profession et de l'administration qui ont appris, depuis de nombreuses années, à travailler ensemble dans le souci de préserver à la fois ce potentiel biologique extrêmement riche que représente le marais, situé à la frange du continent et de l'océan, et ce paysage naturel typique des départements côtiers de l'Ouest.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture, budget annexe des prestations sociales agricoles et article 74 (suite) :

Agriculture :

(Annexe n° 2 [Dépenses ordinaires]. — M. Robert Bison, rapporteur général.)

(Annexe n° 3 [Dépenses en capital]. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial.)

(Annexe n° 4 [Marchés agricoles]. — M. Pierre Goldberg, rapporteur spécial ; avis n° 1297, tome I [Dépenses ordinaires], de M. Jean Desanlis, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1297, tome II [Dépenses en capital], de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1293, tome II [Enseignement agricole], de M. Jean Brocard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

(Annexe n° 51. — M. Jacques Jouve, rapporteur spécial ; avis n° 1293, tome XXIII, de M. Francis Geug, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1297, tome XXIV, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

